

Bulletin mensuel des postes et télégraphes

France. Ministère des postes. Auteur du texte. Bulletin mensuel des postes et télégraphes. 1897-07.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

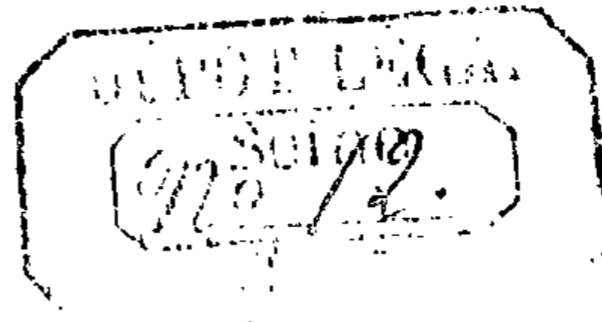
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.



ANNEXE

AU BULLETIN MENSUEL

DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

JUILLET 1897.

SOMMAIRE.

Pages.

CRÉATIONS de bureaux de poste.....	400
CRÉATIONS de réseaux téléphoniques.....	401
OUVERTURES de réseaux téléphoniques.....	401
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	402
ADDITIONS et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques, par département (N° 500-43).....	405
FRANCHISES télégraphiques.....	407
NOMENCLATURE des bureaux de poste coloniaux.....	411
MODIFICATIONS à apporter à la liste des bureaux de poste autrichiens.....	411
NOMENCLATURE des bureaux de poste britanniques.....	412
MODIFICATIONS à apporter à la Nomenclature des bureaux de poste des États-Unis.....	413
MODIFICATIONS à apporter à la liste des bureaux de poste de Roumanie.....	414
PAQUEBOTS-POSTE français. — Rétablissement de l'escale de Bombay aux traversées d'aller ...	414
PAQUEBOTS-POSTE de la Méditerranée. — Escale de la Canée.....	415
BÂTIMENTS en partance pour les colonies et autres pays d'outre-mer.....	416
SERVICES postaux entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine, Malte et le Maroc. — Tableau des services réguliers de navigation existant à la date du 1 ^{er} août 1897.....	418
COMPARAISON des recouvrements du mois d'avril 1897 avec ceux du mois correspondant de l'année 1896. — France.....	422
COMPARAISON des recouvrements du mois d'avril 1897 avec ceux du mois correspondant de l'année 1896. — Algérie.....	423
MODIFICATIONS et additions à l'Instruction générale.....	424
ANNOTATIONS et rectifications au Tarif international des Postes.....	424
RECTIFICATION au Tableau synoptique n° 1476 afférent à l'émission des mandats de poste à destination de l'étranger.....	425
ANNOTATIONS aux Carnets n° 1517 et 1518.....	425
MODIFICATIONS à la Nomenclature des rues de Paris, n° 207.....	425
TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne, pendant le mois de juin 1897.....	426
JUGEMENT.....	426
ARRÊTÉ, du 12 juillet 1897, accordant le diplôme d'agent breveté de l'École professionnelle supérieure (1 ^{re} section) à un élève qui a satisfait, en 1897, aux examens de sortie de l'École.....	426
ARRÊTÉS, des 2 et 13 juillet 1897, conférant des médailles d'honneur des Postes et des Télégraphes à des sous-agents.....	426
FAITS divers.....	432
NOMINATIONS.....	433
PROMOTIONS.....	434
NOMINATIONS et mutations.....	437

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1^{er} BUREAU. — ORGANISATION
DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

Créations de recettes simples des postes de 3^e classe.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Finistère	Clohars-Carnoet.....	13 février 1896.

Créations d'établissements de facteur-receveur.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Ardennes	Lucquy.....	17 février 1896.
Maine-et-Loire.....	Fougeré.....	24 mai 1897.
Drôme	Chantemerle (1).....	14 octobre 1896.
Charente-Inférieure.....	Varaize (1).....	12 juin 1897.

(1) Facteur-receveur municipal.

Ouverture de recettes auxiliaires urbaines des postes.

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION des BUREAUX.	DATE DE L'OUVERTURE des bureaux.
Rhône.....	Lyon D (1).....	16 juin 1897.
Bouches-du-Rhône.....	Marseille G (1).....	1 ^{er} juillet 1897.

(1) Recette auxiliaire urbaine municipale.

Ouverture de recettes auxiliaires rurales des postes.

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION des BUREAUX.	DÉSIGNATION des BUREAUX D'ATTACHE.	DATES DE L'OUVERTURE des bureaux.
Gironde	Illats (1).....	Podensac.....	16 juillet 1897.

(1) Recette auxiliaire municipale.

Le Sous-Secrétaire d'État a décidé, à la date du 19 mai 1897, la création d'une recette auxiliaire urbaine municipale des postes dans la ville de Mustapha (quartier de l'Agha).

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État, M. le Ministre a décidé, à la date du 16 juillet 1897, la création d'une distribution auxiliaire de l'État à Aïn-Affra, commune mixte de la Séfia (Constantine).

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2^e BUREAU.
CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES.

Créations de réseaux téléphoniques à conversations taxées.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où les nouveaux réseaux doivent être installés.	ÉTENDUE DES RÉSEAUX.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Indre-et-Loire....	Amboise.....	Cercle de 1,500 mètres de rayon..	21 juin 1897.
Seine-et-Marne....	Guignes-Rabutin.....	Idem.....	15 juin 1897.
Vendée.....	Fontenay-le-Comte.....	Idem.....	21 juin 1897.

Par arrêté du 8 juin 1897, le réseau téléphonique à abonnement d'Avignon a été transformé en réseau téléphonique à conversations taxées. L'étendue de ce réseau reste limitée au périmètre de la commune.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2^e BUREAU. —
CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES.

Ouvertures de réseaux téléphoniques.

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION des RÉSEAUX.	CATÉGORIE dans laquelle LES NOUVEAUX RÉSEAUX ont été classés.	DATES DE L'OUVERTURE des réseaux.
Indre-et-Loire.....	Esvres.....	A conversations taxées.....	27 juillet 1897.
Sarthe.....	La Flèche.....	Idem.....	1 ^{er} juillet 1897.
Seine-Inférieure.....	Bacqueville.....	Idem.....	28 juin 1897.
Idem.....	Guerbaville-la-Maille- raye.....	Idem.....	10 juillet 1897.
Idem.....	Ofranville.....	Idem.....	30 juin 1897.
Seine-et-Oise.....	Les Mesnuls.....	Idem.....	12 mai 1897.

Ouverture de circuits téléphoniques interurbains.

DÉSIGNATION des CIRCUITS.	LONGUEUR des CIRCUITS.	NATURE ET DIAMÈTRE des fils.	POINTS de COUPURE.	DATES DE L'OUVERTURE des circuits.
	kilom.			
Bacqueville = Offranville = Dieppe (1) {	(a) 11 392	{ Cu. 2 ^m /m 1/2.	28 juin 1897.
	(b) 8 200			
Coubert = Melun (2)	23 565	Cu. 2 ^m /m.	25 juin 1897.
Coubert = Tournan	12 500	Cu. 2 ^m /m.	25 juin 1897.
Esvres = Montbazou	7 070	Cu. 2 ^m /m.	27 juin 1897.
La Flèche = Le Mans	50 235	Cu. 2 ^m /m.	1 ^{er} juillet 1897.
Les Mesnuls = Montfort-l'Amaury ...	3 359	Cu. 2 ^m /m.	12 mai 1897.
Pontchartrain = Montfort-l'Amaury (3)	9 820	Cu. 2 ^m /m.	21 juin 1897.

(a) Première section.
 (b) Seconde section.
 (1) Les postes sont pourvus de relais polarisés.
 (2) Des relais polarisés ont été installés sur le circuit Brie-Comte-Robert = Coubert = Melun.
 (3) Les deux sections du circuit Montfort-l'Amaury = Pontchartrain = Versailles ont été mises en communication métallique directe dans le bureau de Pontchartrain. Des relais polarisés ont été installés sur les circuits Neauphle-le-Château = Pontchartrain = Montfort-l'Amaury et Montfort-l'Amaury = Versailles = Paris.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1^{er} BUREAU.
 — CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

Nomenclature des bureaux télégraphiques.

1° Ouvertures.

BUREAUX SECONDAIRES.

a) *Bureaux municipaux.*

Avocourt M. Meuse.....	25 juin 1897.
Charmes M. ☒ RG. Ardèche.....	<i>Idem.</i>
Feucherolles MRG. Seine-et-Oise.....	<i>Idem.</i>
Hüriel M. ☒ Allier.....	<i>Idem.</i>
Lagarde (c ^{ue} d'Albaret-Sainte-Marie) M. ☒ Lozère....	<i>Idem.</i>
Lama MRG. Corse.....	<i>Idem.</i>
Mailhac MRG. Aude.....	10 juillet 1897.
Mesnières MRG. Seine-Inférieure.....	<i>Idem.</i>
Moutiers-Hubert (Les) MTRG. Calvados.....	<i>Idem.</i>
Observatoire du Mont-Aigoual M. Lozère.....	25 mai 1897.
Perriers-sur-Andelle MRG. Eure.....	10 juillet 1897.
Ruffiac M. ☒ Morbihan.....	<i>Idem.</i>
Saint-Branchs M. ☒ RG. Indre-et-Loire.....	<i>Idem.</i>
Saint-Genis M. ☒ RG. Charente.....	25 juin 1897.
Saint-Rambert-l'Île Barbe MRG. Rhône.....	<i>Idem.</i>
Sainte-Gemme-la-Plaine M. Vendée.....	<i>Idem.</i>
Sers MRG. Charente.....	10 juillet 1897.
Trédion M. Morbihan.....	25 juin 1897.
Villers-en-Ouche MTRG. Orne.....	10 juillet 1897.

Page 349. Ajouter à son ordre alphabétique l'article suivant :

Rochefort-sur-Mer.

Rochefort-sur-Mer N/2 ☒	1
Rochefort-sur-Mer A (Bureau auxiliaire), rue Gambetta	2

Ajouter la mention RG après les noms des bureaux suivants :

Ayron M. ☒ Vienne.
Banon M. ☒ Basses-Alpes.
Buxières-les-Mines M. ☒ Allier.
Candas (Le) M. ☒ Somme.
Corbeilles ou Corbeilles-du-Gâtinais M. ☒ Loiret.
Cussey-sur-l'Ognon M. ☒ Doubs.
Douchy M. ☒ Loiret.
Dunes M. ☒ Tarn-et-Garonne.
Ferrière (La) MT. (R.) Indre-et-Loire.
Giey-sur-Aujon M. Haute-Marne.
Haye-Descartes (La) M. ☒ Indre-et-Loire.
Lamagistère M. ☒ Tarn-et-Garonne.
Lavit M. ☒ Tarn-et-Garonne.
Vebran M. ☒ Lozère.
Villebrumier M. ☒ Tarn-et-Garonne.

Supprimer la mention RG après les noms des bureaux suivants

Essommes MRG. Aisne.
Moislains M. ☒ RG. Somme.
Montfermeil M ☒ RG. Seine-et-Oise.
Nazelles M. ☒ RG. Indre-et-Loire.

3° Réouvertures.

Andabre-Gissac BM. Aveyron : pour Gissac, 3 kil.
Lavagny BM. Haute-Savoie.
Montanvert (Le), commune de Chamonix BM. Haute-Savoie.
Pralognan BM. Savoie.
Ussat-les-Bains (commune d'Ornolac-Ussat-les-Bains) BM. Ariège.

4° Suppression.

Kérauzern K. Côtes-du-Nord.
Néant-Bois-de-la-Roche K. Morbihan.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1^{er} BUREAU.
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Additions et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques
par département (N° 500-43).*

(Direction à donner aux télégrammes.)

1° ADDITIONS.

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX SECONDAIRES.	BUREAUX PRINCIPAUX CORRESPONDANTS.
BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES MUNICIPAUX.		
Aisne	{ Amigny-Rouy..... Mennevret.....	Tergnier. Guise.
Allier	Huriel.....	Montluçon.
Alpes (Basses-)	{ Sainte-Tulle..... Palud (La).....	Manosque. <i>Idem.</i>
Ardèche	Charmes.....	Valence (<i>Drôme</i>).
Aude	Mailhac.....	Narbonne.
Calvados	Montiers-Hubert (Les).....	Lisieux.
Charente	{ Saint-Genis..... Sers.....	Angoulême. <i>Idem.</i>
Charente-Inférieure	Écoyenx.....	Saint-Jean-d'Angely.
Corse	Lama.....	Corte.
Creuse	{ Crozant..... Flayat.....	Guéret. Aubusson.
Dordogne	Grund-Brassac.....	Périgueux.
Eure	Perriers-sur-Andelle.....	Les Andelys.
Indre-et-Loire	Saint-Branches.....	Tours.
Isère	{ Saint-Guillaume..... Brignoud (commune de Forges)..... Notre-Dame-de-l'Osier..... Saint-Maurice-l'Exil.....	Grenoble. <i>Idem.</i> Saint-Marcellin. Vienne.
Jura	Lamoura.....	Saint-Claude.
Lozère	{ Observatoire du Mont-Aigoual..... Lagarde (commune d'Albaret-Sainte- Marie).....	Florac. Marvéjols

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX SECONDAIRES.	BUREAUX PRINCIPAUX CORRESPONDANTS.
BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES MUNICIPAUX. (Suite.)		
Meuse	Avocourt.....	Verdun.
Morbihan	Trédion.....	Vannes.
	Ruffrac.....	Ploërmel.
Oise	Appilly.....	Noyon.
Orne	Villers-en-Ouche.....	Laigle.
Pyénées (Basses-)	Ascaïn.....	Saint-Jean-de-Luz.
Rhône	Saint-Rambert-P'He Barbe.....	Lyon.
Sarthe	Bourg-le-Roi.....	Alençon (<i>Orne</i>).
Seine-Inférieure	Mesnières.....	Neufchâtel.
	Feucherolles.....	Versailles.
Seine-et-Oise	Vert-le-Gand.....	Corbeil.
	Blanc-Mesnil (<i>Le</i>).....	Le Bourget (<i>Seine</i>).
	Mesnuls (<i>Les</i>).....	Versailles.
Tarn-et-Garonne	Paizot.....	Saint-Antonin.
	Saint-Projet.....	<i>Idem.</i>
Var	Thoronet.....	Draguignan.
	Figanières.....	<i>Idem.</i>
Vendée	Saint-Gemme-la-Plaine.....	Luçon.
GARES OUVERTES À LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.		
Ille-et-Vilaine	Pléchatel-Lohéac.....	Rennes.
Var	Croix (<i>La</i>).....	Hyères.
		Fréjus.
ÉCLUSES ET BARRAGES OUVERTS À LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.		
Ardennes	Sauville.....	Vouziers.
BUREAU MILITAIRE.		
Sarthe	Camp d'Auvours.....	Le Mans.

2° MODIFICATIONS.

- Page 69..... *supprimer l'article* Kérauzern..... | Launion.
— 92 (*gares*), ————— Plouénan..... | Saint-Pol-de-Léon.
— 144 (*gares*), ————— Bain-Lohéac..... | Rennes.
— 180 (*gares*), ————— Néant-Bois-de-la-Roche... | Ploërmel.
— 230, *en regard de la gare de* Rumilly, *substituer* Annecy à Aix-les-Bains (Savoie).

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1^{er} BUREAU. —
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

Franchises télégraphiques.

En vertu d'un arrêté ministériel en date du 14 mai 1897, il y a lieu d'apporter les additions suivantes à l'état général des franchises télégraphiques :

Page 48 (ancienne édition) et page 62 (nouvelle édition).

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Ajouter :

Service des transfèvements cellulaires.

- | | |
|--|---|
| Le directeur du service des transfèvements cellulaires.. | { Limitée aux correspondances de service urgentes adressées aux agents des transfèvements cellulaires en tournée. |
| Agents des transfèvements cellulaires en tournée..... | { Limitée aux correspondances de service urgentes adressées au directeur du service des transfèvements cellulaires. |

Un arrêté ministériel, en date du 24 mai 1897, a apporté un certain nombre de modifications aux franchises dont jouissent actuellement diverses autorités appartenant au corps de la gendarmerie en France, en Algérie et en Tunisie.

Afin d'unifier les indications de l'état général des franchises visant ces autorités, il y a lieu de supprimer, à cet état, tout ce qui concerne la gendarmerie et d'y substituer le texte suivant :

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Page 35 (ancienne édition) et page 43 (nouvelle édition).

- | | |
|--|--|
| Chefs de légion de gendarmerie..... | { Illimitée pour la correspondance administrative urgente. |
| Commandants des compagnies de gendarmerie..... | { Limitée à la correspondance échangée :
1° Avec le chef de légion, le général commandant le corps d'armée, les chefs de corps de toutes armes et réciproquement;
2° Avec leurs collègues en France et en Algérie et les officiers de gendarmerie de la compagnie qu'ils commandent. |

Les autres officiers de gendarmerie.....	Limitée à la correspondance échangée ; 1° Avec le commandant de compagnie, le chef de légion, le général commandant le corps d'armée et réciproquement ; 2° Avec les officiers de gendarmerie du département et des départements limitrophes, même en dehors de la légion, les chefs de brigade de gendarmerie placés sous leurs ordres.
Officiers et commandants des brigades de gendarmerie des départements frontières....	Limitée à la correspondance de service urgente qu'ils ont à adresser aux préfets et aux sous-préfets de leurs départements respectifs ou des départements limitrophes.
Chefs de brigade de gendarmerie.....	1° Pour les correspondances judiciaires urgentes adressées aux parquets (dans les seules localités où il y a une brigade de gendarmerie et pas de justice de paix) : Limitée à la correspondance avec le procureur de la République de l'arrondissement judiciaire et avec l'officier de gendarmerie dont ils dépendent ⁽¹⁾ . 2° Pour toutes les autres correspondances urgentes : Limitée à la correspondance avec le commandant d'arrondissement, le commandant de compagnie, le chef de légion, le général commandant le corps d'armée et avec leurs collègues des circonscriptions limitrophes de la leur, même en dehors de la légion. 3° Dans une localité autre qu'un chef-lieu de département ou d'arrondissement : Limitée aux correspondances de service urgentes échangées avec les maires des communes situées dans la circonscription de leur brigade et pourvues d'un bureau télégraphique et réciproquement. 4° Limitée aux communications destinées à annoncer à leurs collègues des villes où l'escorte des convois de poudre ou de munitions de guerre doit être relevée, le jour de départ du convoi qu'ils ont été requis d'escorter.
Chefs des gendarmeries de la frontière franco-belge avec les chefs des gendarmeries belges.....	Limitée aux dépêches relatives à la remise des étrangers extradés ou expulsés du territoire de la République.

(1) Si l'officier ne réside pas au siège du parquet, une même correspondance doit faire l'objet de deux télégrammes distincts ; l'un adressé au procureur de la République, l'autre à l'officier. Dans le cas contraire, cette correspondance doit donner lieu à l'envoi d'un seul télégramme multiple, c'est-à-dire à deux destinataires.

Page 33 (ancienne édition) et page 39 (nouvelle édition). — Remplacer la franchise actuelle des généraux commandants de corps d'armée par la suivante :

Gouverneurs de Paris et de Lyon, généraux commandants de corps d'armée....

Limitée à la correspondance échangée :

1° Avec le Ministre, les généraux commandants de corps d'armée,

2° Avec les généraux de division ou de brigade, les chefs de légion, les commandants des compagnies et les autres officiers de gendarmerie, les chefs de corps ou de détachements, les chefs des divers services et établissements militaires placés sous leurs ordres et réciproquement;

3° Avec les officiers généraux appartenant à un autre corps d'armée et dont relèvent des troupes stationnées dans leur propre région et réciproquement;

4° Enfin, avec les préfets et les chefs des services civils dans l'étendue de leur commandement et réciproquement.

Page 37 (ancienne édition) et page 43 (nouvelle édition).

Chefs de corps de toutes armes.

Limitée à la correspondance de service urgente échangée :

1° Avec le Ministre, le général commandant le corps d'armée, leurs généraux de division ou de brigade, les chefs de légion et les commandants des compagnies de gendarmerie, les commandants de leur dépôt ou des détachements de leur corps, les autres chefs de corps et réciproquement;

2° Pour les correspondances de service urgentes échangées au sujet de la conduite des chevaux achetés :

Avec les commandants des dépôts de remonte et des établissements hippiques militaires, présidents des comités d'achat de chevaux (service des remontes) et réciproquement.

Page 43 (ancienne édition) et page 51 (nouvelle édition).

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Algérie.

Remplacer les franchises actuelles des commandants de compagnie, des officiers et des chefs de brigade de gendarmerie par les indications suivantes :

Commandants des compagnies de gendarmerie.....

Limitée à la correspondance échangée :

1° Avec le chef de légion, le général commandant le corps d'armée, les chefs de corps de toutes armes et réciproquement;

2° Avec leurs collègues en France et en Algérie et avec les officiers de gendarmerie de la compagnie qu'ils commandent.

- Les officiers de gendarmerie. } Limitée à la correspondance échangée :
1° Avec le commandant de compagnie, le chef de légion, le général commandant le corps d'armée et réciproquement;
2° Avec les officiers de gendarmerie du département et des départements limitrophes, même en dehors de la légion, les chefs de brigade de gendarmerie placés sous leurs ordres.
- Les chefs de brigade de gendarmerie. } Mêmes franchises que pour la métropole.

Tunisie.

Page 44 (ancienne édition) et page 55 (nouvelle édition).

Remplacer la franchise actuelle des officiers de gendarmerie par la suivante et ajouter, en ce qui concerne les chefs de brigade, les indications ci-dessous :

- Officiers de gendarmerie. } Limitée à la correspondance avec le commandant du détachement, le général commandant la division d'occupation et, réciproquement, les chefs de brigade de gendarmerie placés sous leurs ordres.
- Chefs de brigade de gendarmerie. } Mêmes franchises que pour la métropole.

En vertu d'un arrêté ministériel en date du 8 juin 1897, il y a lieu d'apporter l'addition suivante à l'état général des franchises télégraphiques :

Page 22 (ancienne édition) et page 28 (nouvelle édition).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

Service de santé.

- Inspecteur général et inspecteurs des services sanitaires des animaux. } Limitée à la correspondance de service urgente adressée au Ministre de l'agriculture.

En vertu d'un arrêté ministériel en date du 21 juin 1897, il y a lieu d'apporter les modifications suivantes à l'état général des franchises télégraphiques :

Remplacer respectivement les indications relatives à la franchise des médecins chefs des hôpitaux militaires en France, en Algérie et en Tunisie par les suivantes :

FRANCE.

- Médecins chefs des hôpitaux militaires et des salles militaires des hôpitaux mixtes. } Limitée :
1° A la correspondance de service urgente échangée avec le Ministre de la guerre, les officiers ou fonctionnaires chargés de la surveillance de ces établissements et leurs collègues en France;
2° A la correspondance adressée aux chefs de corps et de services en France, en Algérie et en Tunisie pour les prévenir des décès des officiers sous leurs ordres survenus dans ces hôpitaux.

Page 40 (ancienne édition) et page 48 (nouvelle édition).

ALGÉRIE.

Médecins chefs des hôpitaux militaires et des salles militaires des hôpitaux mixtes. .

Limitée :

1° A la correspondance de service urgente échangée avec le Ministre de la guerre, les officiers ou fonctionnaires chargés de la surveillance de ces établissements et leurs collègues en Algérie ;

2° A la correspondance adressée aux chefs de corps et de services en France, en Algérie et en Tunisie, pour les prévenir des décès des officiers sous leurs ordres survenus dans ces hôpitaux.

Page 44 (ancienne édition) et page 54 (nouvelle édition).

TUNISIE.

Médecins chefs des hôpitaux militaires et des salles militaires des hôpitaux mixtes. .

Limitée :

1° A la correspondance de service urgente échangée avec le Ministre de la guerre, les officiers ou fonctionnaires chargés de la surveillance de ces établissements et leurs collègues en Tunisie ;

2° A la correspondance adressée aux chefs de corps et de services en France, en Algérie et en Tunisie pour les prévenir des décès des officiers sous leurs ordres survenus dans ces hôpitaux.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. —
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste coloniaux.

Les agents sont invités à substituer Attopeu à Attopen (Bas Laos) à la liste des bureaux de poste coloniaux situés en Cochinchine, qui figure aux pages 535 et suivantes de l'annexe n° 10 du *Bulletin mensuel* du mois d'août 1896.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. — CORRESPONDANCE
POSTALE ÉTRANGÈRE.

Modifications à apporter à la liste des bureaux de poste autrichiens.

Les agents sont invités à faire suivre de la lettre T les bureaux de poste autrichiens dont les noms suivent et qui sont autorisés à participer à l'échange international des mandats télégraphiques :

Czernowitz 2 ;
Czernowitz 3 ;
Gurahumora ;
Illischestie ;
Kotzman ;
Ober-Leutensdorf ;

Sadagora ;
Storogynetz ;
Wama ;
Wiesenthal an der Neisse ;
Zeltweg.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. —
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste britanniques.

Les agents sont invités à apporter les modifications suivantes à la nomenclature des bureaux de poste britanniques :

1^o LONDRES.

a) *Changements de dénominations.*

<i>Au lieu de :</i>	<i>Inscrire :</i>
Hindman's Road, East Dulwich S. E.	East Dulwich, Hindman's Road S. E.

2^o ANGLETERRE.

a) *Nouveaux bureaux à inscrire.*

Berwyn	Llangollen.	Netherseal	Ashby-de-la-Zouch
Bucknell	Salop.	Newnham (Kent)	Sittingbourne.
Bwlchgwyn	Wrexham.	Penybont (Denbigh- shire).	Oswestry.
Canklow	Roterham	Plymtree	Cullompton.
Chestnut Grove	Kingston-on-Thames.	Port Sunlight	Birkenhead.
Downend	Bristol.	Ridgeway	Chesterfield.
Eaton (Leicestershire).	Grantham.	Roborough	Devonshire.
Greetham	Oakham.	South Witham	Grantham.
Gurney Slade	Bath.	Station Road (Alde- burgh) [Head Office Saymundham].	Aldeburgh, Suffolk.
Hawley	Dartford.	West Cottingwith	York.
Helpston	Market Deeping.	Weston-sub-Edge	Broadway, Worcestershire.
Highfield (Keighley)..	Keighley.		
Howard Place (Shelton).	Stoke-on-Trent.		
Lamplugh	Cockermouth.		
Moriah Street (Head Office, Cardiff).	Rhymney, Mon.		

b) *Changements de dénominations.*

<i>Au lieu de :</i>	<i>Inscrire :</i>
Barry, Barry Dock, Glam	High Street (Barry), Barry, Glam.
Barry Dock, Glam	Barry, Glam.
Chesham New Town, Chesham, Bucks..	New Town, Chesham, Chesham, Bucks.
Colwyn, Colwyn Bay	Old Colwyn, Colwyn Bay.
Grangetown, Cardiff	Penarth Road, Cardiff.
Lower Grangetown, Cardiff	Holmesdale Street, Cardiff.
Newtown (Colchester), Colchester	Winneck Road, Colchester.
Stoke (Worc.), Bromsgrove	Stoke Works, Bromsgrove.
Tal-y-Bont-on-Usk, Breconshire	Talybont-on-Usk, Breconshire.

c) *Bureaux à biffer.*

Dickinson Road, T. S. O., Blackpool.
Northbrook Street, T. S. O., Newbury, Berks.
Victoria Road (Headingley), T. S. O., Leeds.

3° ÉCOSSE.

Inscrire à son ordre alphabétique le bureau de

Blackburn..... Bathgate.

4° IRLANDE.

a) *Nouveaux bureaux à inscrire.*

Ballygorman..... Londonderry.
Moneygold..... Sligo.

b) *En face de Brellisodore inscrire dans la colonne 2..... Sligo.*

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU. — CORRESPONDANCE
POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Modifications à apporter à la nomenclature des bureaux de poste
des États-Unis.*

Les agents sont invités à apporter les modifications suivantes à la nomenclature des bureaux de poste des États-Unis.

a) *Nouveaux bureaux à ajouter.*

NOMS DES BUREAUX.	NOMS DES COMTÉS.	NOMS DES ÉTATS.
Moosup.....	Windham.....	Connecticut.
Eastman.....	Dodge.....	Georgia.
Grangeville.....	Idaho.....	Idaho.
Elma.....	Howard.....	Iowa.
Thayer.....	Neosho.....	Kansa.
Douglas.....	Allegan.....	Michigan.
Eveleth.....	Saint-Louis.....	Minnesota.
Potsdam.....	Olmsted.....	<i>Idem.</i>
Roseau.....	Roseau.....	<i>Idem.</i>
Humphrey.....	Platte.....	Nebraska.
Mccook.....	Redwillow.....	<i>Idem.</i>
Griffin Corners.....	Delaware.....	New-York.
Mcgrawville.....	Cortland.....	<i>Idem.</i>
Warwick.....	Orange.....	<i>Idem.</i>
Wayland.....	Steuben.....	<i>Idem.</i>
Turtle Creek.....	Allegheny.....	Pennsylvania.
Peace Dale.....	Washington.....	Rhode Island.
Ruskin.....	Dickson.....	Tennessee.
Aberdeen.....	Chehalis.....	Washington.
Port Stanley.....	San Juan.....	<i>Idem.</i>
Thomas.....	Tucker.....	West Virginia.
Juncu.....	Dodge.....	Wisconsin.

b) *Changements de dénominations.*

<i>Au lieu de :</i>		<i>Inscrire :</i>
Boulder Walley (Montana),	Boulder (Montana).	

c) *Bureaux à biffer.*

Arlington.....	(Massachussetts).
Fall river : Newton.....	(<i>Idem.</i>)
Newton Carter : Newton Upper falls ..	(<i>Idem.</i>)

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. —
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Modifications à apporter à la liste des bureaux de poste de Roumanie.

Les agents sont invités à inscrire à son ordre alphabétique, à la liste des bureaux de poste roumains qui figure à la page 132 du Tarif international des Postes, le bureau de :

Cotroceni-Gare.

Biffer sur la même liste le bureau de :

Zatreni.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. — CORRESPONDANCE
POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Paquebots-poste français. — Rétablissement de l'escale de Bombay
aux traversées d'aller.*

L'escale de Bombay qui avait été supprimée temporairement dans l'itinéraire de la ligne de Marseille à Yokohama, à la traversée d'aller, sera de nouveau visitée par les paquebots de cette ligne à partir du mois de septembre prochain.

En conséquence, les paquebots-poste de la Compagnie des Messageries maritimes, touchant à Bombay, partiront de nouveau de Marseille le dimanche de 4 en 4 semaines à compter du 5 septembre prochain. Il est rappelé que ces paquebots coïncident à Colombo avec les paquebots de la ligne directe d'Australie portant de Marseille tous les 28 jours à compter du 12 septembre, et qu'ils reçoivent à Colombo le courrier pour les parages de l'Indo-Chine qu'ils doivent desservir.

Comme par le passé, au départ de France, ces paquebots emporteront les correspondances pour les côtes de Syrie, les parages du bord du canal de Suez, Aden et l'Inde britannique (Expédition de Paris le samedi soir de 4 en 4 semaines à compter du 4 septembre).

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU.
— CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE ET SERVICES MARITIMES.

Paquebots-poste de la Méditerranée. — Escale de la Canée.

Par suite du transfert, sur la rade de la Canée, des forces navales stationnées dans les eaux de l'île de Crète, les paquebots de la Compagnie des Messageries maritimes qui s'arrêtaient, depuis le mois de mars dernier, dans la baie de la Sude, font maintenant escale à la Canée.

Cette escale est visitée, aux traversées d'aller, par les paquebots de la ligne libre de Marseille à Constantinople et à Batoum, dont les départs de Marseille ont lieu le samedi, de deux en deux semaines, à partir du 10 juillet, et par les paquebots-poste de la ligne circulaire A de Marseille à Beyrouth qui quittent Marseille le jeudi, de deux en deux semaines, à partir du 15 juillet.

Aux traversées de retour, l'escale de la Canée est comprise dans l'itinéraire de la ligne libre de Marseille à Constantinople, Odessa, Novorossisk et Batoum dont les arrivées à Marseille ont lieu normalement tous les deux vendredis, à compter du 16 juillet; et dans l'itinéraire de la ligne circulaire B de Marseille à Beyrouth dont les paquebots rentrent à Marseille le mercredi, de deux en deux semaines, à compter du 21 juillet.

Dans le cas où les opérations seraient impraticables en rade de la Canée, les paquebots des lignes précitées toucheraient à la Sude.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. — CORRESPONDANCE
POSTALE ÉTRANGÈRE.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer, mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1^{er}. — Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).						
1	Saint-Pierre (Martinique).	10 août...	Le Havre..	Don Diégo.....	Voilier....	D. Augar.
2	Idem.....	20.....	Idem.....	Duguay-Trouin.	Idem.....	Ambaud frères.
3	Cayenne.....	30.....	Idem.....	Émile-Mornès..	Idem.....	F. Avril.
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).						
1	Antofagasta.....	16 août...	Le Havre..	Corvantes.....	Steamer...	Lamport et Holt.
2	Arica.....	16.....	Idem.....	Cervantès.....	Idem.....	Idem.
3	Bahia.....	27.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
4	Buenos-Ayres.....	10.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
5	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
6	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
7	Cap-Haïtien.....	15.....	Idem.....	Bolivia.....	Idem.....	Ch. Tricot.
8	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
9	Caracas.....	16.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
10	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
11	Carthagène.....	16.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
12	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
13	Cayes (Les).....	4.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
14	Céara.....	9.....	Idem.....	Anschm.....	Idem.....	J.-M.-Currio.
15	Idem.....	29.....	Idem.....	Fluminense....	Idem.....	Cunard.
16	Colon.....	4.....	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Ch. Tricot.
17	Coronel.....	16.....	Idem.....	Cervantès.....	Idem.....	Lamport et Holt.
18	Coquimbo.....	16.....	Idem.....	Cervantès.....	Idem.....	Idem.
19	Garaçao.....	16.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
20	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
21	Desterro.....	7.....	Idem.....	Pontos.....	Idem.....	A.-C de Freitas.
22	Gonaïves.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
23	Itacoatiara.....	16 août ...	Le Havre..	Cervantès.....	Steamer...	Lamport et Holt.
24	Jacmel.....	4	Idem.....	Hungaria	Idem.....	Ch. Tricot.
25	Jérémie.....	26	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
26	La Guayra.....	16	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
27	Idem.....	31	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
28	Iquique	16	Idem.....	Cervantès.....	Idem.....	Lamport et Holt.
29	Lima.....	16	Idem.....	Cervantès.....	Idem.....	Idem.
30	Maceio.....	27	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
31	Manaos.....	4	Idem.....	Lanfranc	Idem.....	J.-M. Currie.
32	Idem	21	Idem.....	Anselm	Idem.....	Idem.
33	Maragnan.....	9	Idem.....	Obidense.....	Idem.....	Cunard.
34	Idem	29	Idem.....	Fluminense.....	Idem.....	Idem.
35	Mayaguez.....	26	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
36	Mollendo.....	16	Idem.....	Cervantès	Idem.....	Lamport et Holt.
37	Montevideo	10	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
38	Idem.....	20	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
39	Idem	30	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
40	Para	4	Idem.....	Lanfranc.....	Idem.....	J.-M. Currie.
41	Idem	9	Idem.....	Anselm.....	Idem.....	Idem.
42	Idem	24	Idem.....	Obidense.....	Idem.....	Cunard.
43	Idem.....	29	Idem.....	Fluminense.....	Idem.....	Idem.
44	Paranagua.....	7	Idem.....	Pontos.....	Idem.....	A.-C. de Freitas.
45	Pernambuco.....	27	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
46	Ponce (Porto-Rico).	26	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
47	Port-au-Prince.....	15	Idem.....	Bolivia.....	Idem.....	Idem.
48	Idem.....	30	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
49	Port-Limon.....	4	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
50	Progreso.....	30	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
51	Puerto-Cabello.....	16	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
52	Idem	31	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
53	Puerto-Plata.....	26	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
54	Rio-de-Janeiro	7	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
55	Idem	17	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
56	Idem	27	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
57	Rio-Grande-do-Sul	7	Idem.....	Pontos.....	Idem.....	A. C. de Freitas.
58	Rosario.....	10	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
59	Idem	20	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
60	Idem	30	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
61	Salaverry	16	Idem.....	Cervantès.....	Idem.....	Lamport et Holt.
62	Sanchez.....	26	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
63	Savanilla	16	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
64	Idem	31	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
65	Santo-Domingo.....	16	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
66	San-Pedro-de-Macoris.	31	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
67	Santos	7	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
68	Idem	17	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
69	Idem	27	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
70	Sao-Paulo.....	7	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
71	Idem	17	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
72	Idem.....	27	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
73	Saint-Thomas.....	4	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Ch. Tricot.
74	Idem	16	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
75	Idem	26	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
76	Idem	31	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
77	Talcabuanos.....	16	Idem.....	Cervantès.....	Idem.....	Lamport et Holt.
78	Ténériffe.....	10	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
79	Idem	20	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
80	Tampico.....	15	Idem.....	Bolivia.....	Idem.....	Ch. Tricot.
81	Idem	30	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
82	Valparaiso.....	16	Idem.....	Cervantès.....	Idem.....	Lamport et Holt.
83	Vera-Cruz.....	15	Idem.....	Bolivia.....	Idem.....	Ch. Tricot.
84	Idem	30	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.

SERVICES POSTAUX ENTRE LA FRANCE, L'ALGÉRIE,

Tableau des services réguliers de navigation

PORTS DE DESTINATION.	JOURS ET HEURES DES DÉPARTS.	PORT D'EMBARQUEMENT des DÉPÊCHES EN FRANCE.
I. — ALLER. — DÉPARTS		
Pour Alger.....	Lundi, midi 30..... Mardi, 10 ^h s..... Mercredi, midi 30..... Mercredi, 6 ^h s..... Jeudi, 5 ^h s..... Vendredi, 5 ^h s..... Samedi, midi 30..... Samedi, 6 ^h soir.....	Marseille..... Port-Vendres..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille.....
Pour Oran.....	Mercredi, 10 ^h m..... Mercredi, 4 ^h s..... Vendredi, 6 ^h s..... Vendredi, 7 ^h s..... Samedi, 4 ^h s.....	Cette..... Marseille..... Marseille..... Port-Vendres..... Marseille.....
Pour Bône.....	Lundi, 6 ^h s.....	Marseille.....
Pour Philippeville et Bône.....	Mardi, 5 ^h s.....	Marseille.....
Pour Philippeville et Bône.....	Mercredi, 4 ^h s.....	Marseille.....
Pour Philippeville et Bône.....	Mercredi, 6 ^h s.....	Marseille.....
Pour Philippeville et Bône.....	Samedi, midi.....	Marseille.....
Pour Bône et Philippeville.....	Samedi, 4 ^h s.....	Marseille.....
Pour Philippeville et Bougie.....	Samedi, 6 ^h s.....	Marseille.....
Pour Tunis, Madhia, Monastir et Sousse	Lundi, 4 h. s.....	Marseille.....
Pour Tunis, la côte tunisienne et Tri- poli de Barbarie.....	Jeudi, 5 ^h s.....	Marseille.....
Pour Tunis et Malte.....	Vendredi, 4 ^h s.....	Marseille.....
Pour Tanger par Oran, Nemours, Me- lilla et Gibraltar.....	De Marseille, jeudi, 4 ^h s. de deux ou deux semaines, à partir du 14 mai 1896.....	Marseille.....
Pour Tanger par Gibraltar et Ceuta...	D'Oran, dimanche, 8 ^h s..... 7 et 22 de chaque mois.....	Marseille.....

3^e BUREAU. — SERVICES MARITIMES.

LA TUNISIE, LA TRIPOLITAINE, MALTE ET LE MAROC.

existant à la date du 1^{er} août 1897.

JOURS ET HEURES PRÉSUMÉS des arrivées à destination.	ENTREPRISES DE NAVIGATION qui assurent le service.	OBSERVATIONS.
DE FRANCE.		
Mardi, 3 ^h 30 s.....	Compagnie générale transatlantique.	Le paquebot part de Marseille et touche à Cette.
Jedi, 7 ^h m.....	Compagnie de navigation mixte.....	
Jedi, 3 ^h 30 s.....	Compagnie générale transatlantique	
Vendredi, 8 ^h m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Samedi, 2 ^h m.....	Société Caillol et Saintpierre.	
Dimanche, 3 ^h m.....	Compagnie de navigation mixte.	
*Dimanche, 3 ^h 30 s.....	Compagnie générale transatlantique.	
Lundi, 8 ^h m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Vendredi, 5 ^h m.....	Société Caillol et Saintpierre.....	Le paquebot part de Marseille.
Vendredi, 8 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	Le paquebot part de Marseille et touche à Cette. Service prolongé sur Arzew et Mostaganem.
Dimanche, 6 ^h s.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Dimanche, 3 ^h s.....	Compagnie de navigation mixte.....	
Lundi, 8 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Mercredi, 8 ^h m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Philippeville, jedi, 7 ^h m....	Compagnie de navigation mixte.	
Bône, vendredi, 3 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Philippeville, jedi, 10 ^h s....		
Bône, samedi, 5 ^h m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Philippeville, vendredi, 6 ^h m.		
Bône, vendredi, 8 ^h s.....	Société Caillol et Saintpierre.	
Philippeville, lundi, 2 ^h m....	Compagnie générale transatlantique.	
Bône, mardi, 3 ^h m.....		
Bône, lundi, minuit 30.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Philippeville, mardi, 5 ^h m....		
Philippeville, lundi, 6 ^h m....		
Bongie, mardi, 6 ^h m.....		
Tunis, mercredi, 5 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	Entre Tunis et Tripoli le paquebot touche à Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Gabès et Djerba.
Mahdia, jedi, 4 ^h m.....		
Monastir, jedi, 3 ^h s.....	Compagnie de navigation mixte.....	
Sousse, vendredi, 1 ^h m.....		
Tunis, samedi, 9 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Tripoli, jedi, 6 ^h m.....		
Tunis, dimanche, 5 ^h m.....		
Malte, lundi, 8 ^h 30 m.....		
Mercredi, 4 ^h m.....	Compagnie de navigation mixte.	
12 et 27 de chaque mois.....	Compagnie Paquet.	

PORTS DE PROVENANCE.	JOURS ET HEURES DES DÉPARTS.	PORT DE DÉBARQUEMENT des DÉPÊCHES EN FRANCE.
II. — RETOUR. — DÉPARTS D'ALGÉRIE, DE TUNIS,		
D'Alger.....	Dimanche, 5 ^h s..... Lundi, 5 ^h s..... Mardi, midi..... Mardi, 5 ^h s..... Jeudi, midi..... Vendredi, 5 ^h s..... Samedi, midi..... Samedi, 5 ^h s.....	Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Port-Vendres..... Marseille..... Marseille.....
D'Oran.....	Mardi, 9 ^h m..... Mercredi, 4 ^h s..... Vendredi, midi..... Samedi, 8 ^h m..... Samedi, 4 ^h s.....	Marseille..... Marseille..... Port-Vendres..... Marseille..... Marseille.....
De Bône et Philippeville.....	De Bône, lundi, minuit.....	Marseille.....
De Bougie et Philippeville.....	De Philippeville, mardi, 9 ^h s..... De Bougie, mardi, 6 ^h s..... De Philippeville, mercredi, midi.....	Marseille..... Marseille..... Marseille.....
De Bône.....	Jeudi, 5 ^h s.....	Marseille.....
De Philippeville et Bône.....	De Philippeville, vendredi, minuit..... De Bône, samedi, 9 ^h s.....	Marseille..... Marseille.....
De Bône et Philippeville.....	De Bône, vendredi, 10 ^h s..... De Philippeville, dimanche, midi.....	Marseille..... Marseille.....
De Bône et Philippeville.....	De Bône, samedi, 10 ^h s..... De Philippeville, dimanche, midi.....	Marseille..... Marseille.....
De Bône.....	Mardi, 6 ^h s.....	Cette.....
De Tripoli de Barbarie, la côte tunisienne et Tunis.....	De Tripoli, jeudi, 4 ^h s..... De Tunis, mardi, 4 ^h 30 s.....	Marseille..... Marseille.....
De Malte et Tunis.....	De Malte, lundi, 8 ^h s..... De Tunis, mercredi, 4 ^h 30 s.....	Marseille..... Marseille.....
De Monastir, Sousse et Tunis.....	De Monastir, jeudi, minuit..... De Sousse, vendredi, 6 ^h s..... De Tunis, samedi, 4 ^h 30 s.....	Marseille..... Marseille..... Marseille.....
De Tanger par Melilla, Nemours et Oran.....	De Tanger, mercredi, midi, de deux en deux semaines, à partir du 20 mai 1896.....	Marseille.....
De Tanger par Ceuta et Gibraltar.....	D'Oran, dimanche, 11 ^h m..... 15 et 30 de chaque mois.....	Marseille..... Marseille.....

NOTA. — Indépendamment des services indiqués ci-dessus, l'Administration utilise, s'il y a lieu, pour le

JOURS ET HEURES PRÉSUMÉS des arrivées à destination.	ENTREPRISES DE NAVIGATION qui assurent le service.	OBSERVATIONS.
DE TRIPOLI DE BARBARIE, DE MALTE ET DE TANGER.		
Mardi, 2 ^h m..... Mercredi, 3 ^h m..... Mercredi, 3 ^h s..... Jeudi, 7 ^h m..... Vendredi, 3 ^h s..... Dimanche, 2 ^h m..... Dimanche, 3 ^h s..... Lundi, 7 ^h m.....	Société Caillol et Saintpierre. Compagnie de navigation mixte. Compagnie générale transatlantique. Société générale de transports maritimes à vapeur. Compagnie générale transatlantique. Compagnie de navigation mixte..... Compagnie générale transatlantique. Société générale de transports maritimes à vapeur.	Le paquebot continue jusqu'à Marseille par Cette.
Jeudi, 9 ^h m..... Vendredi, 8 ^h m..... Samedi, minuit..... Lundi, 3 ^h m..... Lundi, 8 ^h m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur. Compagnie générale transatlantique. Compagnie de navigation mixte..... Société Caillol et Saintpierre. Compagnie générale transatlantique.	Le paquebot part de Mostaganem. De Port-Vendres, il continue jusqu'à Marseille par Cette.
Jeudi, 5 ^h m..... Vendredi, 4 ^h m..... Samedi, 7 ^h m..... Lundi, 5 ^h 30 m..... Mardi, 1 ^h m..... Mardi, 4 ^h m..... Jeudi, 8 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique. Société générale de transports maritimes à vapeur. Société générale de transports maritimes à vapeur. Compagnie générale transatlantique. Compagnie de navigation mixte. Société générale de transports maritimes à vapeur. Société Caillol et Saintpierre.....	Le paquebot continue jusqu'à Marseille.
Jeudi, 7 ^h 30 m..... Vendredi, 5 ^h 30 m..... Lundi, 5 ^h 30 m.....	Compagnie de navigation mixte..... Compagnie générale transatlantique. Compagnie générale transatlantique.	Entre Tripoli et Tunis le paquebot touche à Djerba, Gabès, Sfax, Mahdia, Monastir et Sousse.
Mardi, 7 ^h s..... 3 et 19 de chaque mois.....	Compagnie de navigation mixte. Compagnie Paquet.	

transport des dépêches, les départs supplémentaires organisés par les compagnies.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2° BUREAU. — VÉRIFICATION DES PRODUITS.

FRANCE.

*Comparaison des recouvrements du mois d'avril 1897
avec ceux du mois correspondant de l'année 1896.*

N ^{os} des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS D'AVRIL		DIFFÉRENCES. POUR 1897	
		1897.	1896.	Augmentat ^{ons}	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
	1° POSTES.				
1	Produit net de la taxe des correspon- dances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	14,143,479 80	13,919,360 31	224,119 49	"
2	Droits perçus sur. { Mandats français.	586,857 52	569,721 73	17,135 79	"
	{ Mandats internat ^o	41,662 80	37,943 81	3,718 99	"
3	Droit perçu sur les bons de poste....	23,268 25	29,745 50	"	6,477 25
4	Recettes diverses et accidentelles (Postes), y compris les taxes per- çues par l'État pour transport des colis postaux.....	26,751 58	21,382 42	5,369 16	"
	TOTAUX.....	14,822,019 95	14,578,153 77	250,343 43	6,477 25
	2° TÉLÉGRAPHES.	EN PLUS en 1897.....		243,866^f 18^c	
5	Produit net de la taxe des correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers. . .	2,656,827 55	2,586,301 32	70,526 23	"
6	Rembourse ^{nt} par divers du traitement d'agents du service postal, télégrap ^h , téléphonique et frais de surveillance.	925 25	3,024 27	"	2,099 02
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien des lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	142,576 09	334,999 94	"	192,423 85
8	Recettes diverses et accidentelles.....	32,866 31	26,671 34	6,194 97	"
	TOTAUX.....	2,833,195 20	2,950,996 87	76,721 20	194,522 87
	3° TÉLÉPHONES.	EN MOINS en 1897.....		117,801^f 67^c	
9	Produit des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	205,953 36	164,345 99	41,607 37	"
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	966,058 48	62,952 06	903,106 42	"
11	Produit d'abonnements pour transmis- sion de télégrammes téléphonés...	73 65	108 65	"	35 00
12	Recettes diverses et accidentelles.....	7,048 46	5,083 34	1,965 12	"
	TOTAUX... ..	1,179,133 95	232,490 04	946,678 91	35 00
	EN PLUS en 1897.....			946,643^f 91^c	

RÉCAPITULATION.

	MOIS COURANT.	MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente.			
1 à 4	Produits postaux.....	14,822,019 95	14,578,153 77	250,343 43 6,477 25	
5 à 8	Produits télégraphiques.....	2,833,195 20	2,950,996 87	76,721 20 194,522 87	
9 à 12	Produits téléphoniques.....	1,179,133 95	232,490 04	946,678 91 35 00	
	TOTAUX du mois d'avril.....	18,834,349 10	17,761,640 68	1,273,743 54 201,035 12	
	Mois antérieurs.....	51,441,166 88	51,700,194 70	2,461,619 20 2,720,647 02	
	TOTAUX GÉNÉRAUX.....	70,275,515 98	69,461,835 38	3,735,362 74 2,921,682 14	
	EN PLUS en 1897.....			813,680^f 60^c	

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2^e BUREAU. — VÉRIFICATION DES PRODUITS.

ALGÉRIE.

*Comparaison des recouvrements du mois d'avril 1897
avec ceux du mois correspondant de l'année 1896.*

N ^{os} des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS D'AVRIL		DIFFÉRENCES POUR 1897.	
		1897.	1896.	Augmentat ^{ons}	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
	1^o POSTES.				
1	Produit net de la taxe des correspon- dances postales. Solde des comptes avec les offices étrangers.....	196,880 78	200,802 51	"	3,921 73
2	Droit perçu sur... { Mandats français. Mandats internat ^x	26,830 02	26,432 29	398 63	"
3		1,822 30	1,715 14	107 16	"
4	Droit perçu sur les bons de poste....	256 25	627 50	"	371 25
	Recettes diverses et accidentelles (Postes), y compris les taxes per- çues par l'État pour le transport des colis postaux.....	89 00	87 00	2 00	"
	TOTAUX.....	225,879 25	229,664 44	507 79	4,292 98
	2^o TÉLÉGRAPHES.				
	EN MOINS en 1897.....			3,785 ^f 19 ^c	
5	Produit net de la taxes des correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers...	106,756 55	107,076 40	"	319 85
6	Remboursem ^{ts} par divers du traitement d'agents du service postal, télégrap ^e , téléphonique et frais de surveillance.	"	"	"	"
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien des lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	"	295 50	"	295 50
8	Recettes diverses et accidentelles....	1,000 00	1.703 00	"	703 00
	TOTAUX.....	107,756 55	109,074 90	"	1,318 35
	3^o TÉLÉPHONES.				
	EN MOINS en 1897.....			1,318 ^f 35 ^c	
9	Produit des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	1,502 36	1,018 96	483 40	"
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	877 67	350 47	527 20	"
11	Produit d'abonnements pour transmis- sion de télégrammes téléphonés....	"	"	"	"
12	Recettes diverses et accidentelles....	71 22	41 09	30 13	"
	TOTAUX.....	2,451 25	1,410 52	1,040 73	"
	EN PLUS en 1897.....			1,040^f73^c	
RÉCAPITULATION.					
		MOIS COURANT.	MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente.		
1 à 4	Produits postaux.....	225,879 25	229,664 44	507 79	4,292 98
5 à 8	Produits télégraphiques.....	107,756 55	109,074 90	"	1,318 35
9 à 12	Produits téléphoniques.....	2,451 25	1,410 52	1,040 73	"
	TOTAUX du mois d'avril.....	336,087 05	340,149 86	1,548 52	5,611 33
	Mois antérieurs.....	968,274 84	969,253 50	24,746 93	25,725 59
	TOTAUX GÉNÉRAUX.....	1,304,361 89	1,309,403 36	26,295 45	31,336 92
	EN MOINS en 1897.....			5,041^f47^c	

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1^{er} BUREAU. —
ORGANISATION DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

Modification à l'Instruction générale.

Article 175. — Modifier comme suit le renvoi qui figure au bas de la page:
« Il est interdit de faire usage de l'acétylène et de lampes à essence minérale pour l'éclairage des bureaux. »

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3^e BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

Modifications et additions à l'Instruction générale.

Article 876. — Substituer au texte actuel le texte nouveau suivant :

« Le montant des mandats ordinaires est illimité, sauf les exceptions ci-après
« 1^o Les mandats originaires ou à destination des colonies, ainsi que des établissements de postes françaises établis à l'étranger et ouverts au service des articles d'argent (voir Tarif international, tableau n^o IX, page 116); ne peuvent dépasser 500 francs;

« 2^o La même personne ne peut être admise à déposer plus de 500 francs, le même jour et au profit du même bénéficiaire, tant pour les envois à destination des colonies et des bureaux français à l'étranger que pour ceux qui sont faits de ces bureaux ou de ces colonies pour la France. »]

Article 878. — Biffer le dernier membre de phrase « sauf à celle des distributeurs qui ne payent que jusqu'à 50 francs », qui termine le premier paragraphe de cet article.

Ajouter à cet article un dernier alinéa ainsi conçu :

« Les dispositions des deux paragraphes ci-dessus ne concernent pas les mandats coloniaux, ni ceux à destination ou provenant des bureaux français établis à l'étranger. Ces mandats sont payables à vue lorsqu'ils ne dépassent pas le maximum réglementaire de 500 francs ».

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3^e BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

Annotations et rectifications au Tarif international des Postes.

Tableau n^o IX, page 116 :

Ajouter dans la colonne 1, à colonies françaises : « Y compris Madagascar et ses dépendances ».

Annuler l'annotation prescrite par le *Bulletin mensuel* de juin 1897, page 378, et la remplacer par la suivante : « La Canée, Réthymno, Candie et Sitia (île de Crète). »

Remplacer, dans la colonne 3 de la même page du même tableau, en regard des bureaux français à l'étranger indiqués au paragraphe 2, « 50 francs » par « 500 francs ».

Biffer, pages 120, 126 et 131 tout ce qui concerne Madagascar.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3^e BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

Rectification au Tableau synoptique n° 1476, afférent à l'émission des mandats de poste à destination de l'étranger.

Biffer en croix tout l'article relatif à Madagascar et porter sous cette dernière la mention : « Voir instruction n° 484 (Bull. mens., n° 8, de juillet 1897, page 243). »

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3^e BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

Annotations aux Carnets n°s 1517 et 1518.

Carnet 1517.

LOIRE.

Après Fouillouse (La) *ajouter* ; (pour la commune de la Fouillouse seulement).

NIÈVRE.

Inscrire : Nevers.

Après Imphy, *biffer* : (moins la commune d'Imphy).

Après Magny-Cours *biffer* : (moins la commune de Saincaize-Meauze).

Carnet 1518.

ALGER.

TABLEAU N° 1.

Inscrire : Aïn-Bessem.

TABLEAU N° 2.

Biffer : Aïn-Bessem.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3^e BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

Modifications à la Nomenclature des rues de Paris, n° 207.

Ajouter à leur ordre alphabétique les indications ci-après relatives à une voie nouvelle :

Prisse d'Avenues (rue)..... 69
Page 67, en regard de Niel (avenue), ajouter : et villa.
Page 83, en regard de Soult (Boulevard), ajouter : et villa.
Page 94, en regard de Violet (Place et rue), ajouter : et impasse.

Substituer aux indications existantes les indications ci-après :

Page 29. — Consulat du Luxembourg..... 9
Page 53. — Justice de paix du XVIII^e arrondissement..... 60
Page 55. — Légation du Chili..... 34

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. —
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

*Tableau des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne
pendant le mois de juin 1897.*

Versements reçus de 208,624 déposants, dont 30,138 nouveaux.....	27,548,680 ^f 11 ^c
Remboursements à 112,313 déposants, dont 18,269 pour solde.....	25,225,821 ^f 78 ^c
Rentes achetées à 396 déposants pour un capital de.....	438,431 32
	} 25,664,253
Excédent de recettes.....	<u>1,884,427 01</u>

Nombre de comptes existant au 30 juin 1897 : 2,807,579.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

Jugement.

Par jugement du tribunal correctionnel de Brioude, en date du 16 février 1897, la dame R... a été condamnée, par défaut, à 200 francs d'amende pour dénonciation calomnieuse portée contre la receveuse de Lavoûte-Chilhac (Haute-Loire).

SERVICE CENTRAL. — 1^{er} BUREAU.

ARRÊTÉ du 12 juillet 1897 accordant le diplôme d'agent breveté de l'École professionnelle supérieure (1^{re} section) à un élève qui a satisfait en 1897 aux examens de sortie de l'École.

Par arrêté du 12 juillet 1897, le diplôme d'agent breveté de l'École professionnelle supérieure des Postes et des Télégraphes (1^{re} section) a été accordé, avec le numéro de classement 8 bis et la mention « assez bien », à M. LAÉ, élève de l'École, qui a satisfait aux examens de sortie en 1897.

SERVICE CENTRAL. — 2^e BUREAU. — PERSONNEL.

ARRÊTÉ du 2 juillet 1897 conférant la médaille d'honneur des Postes et des Télégraphes à des sous-agents.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,
Vu le décret du 22 mars 1882;
Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 24 décembre 1894;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. — La médaille de bronze des postes et des télégraphes est accordée aux sous-agents dont les noms suivent :

M. **Remillet** (Nicolas-Théodule), facteur local à Fouvent-le-Haut (Haute-Saône), 33 ans de services administratifs.

M. **Clerc** (Claude-François), facteur local à Jussey (Haute-Saône), 24 ans et demi de services administratifs, 12 ans et demi de services militaires.

ART. 2. — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat des postes et des télégraphes (service central. — 2^e bureau), pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 2 juillet 1897.

HENRY BOUCHIER.

SERVICE CENTRAL. — 2^e BUREAU. — PERSONNEL.

ARRÊTÉ du 13 juillet 1897 conférant des médailles d'honneur des Postes et des Télégraphes à des sous-agents.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu le décret du 22 mars 1882;

Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 24 décembre 1894,

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. — Sont transformées en médailles d'argent les médailles de bronze antérieurement décernées aux sous-agents ci-après désignés :

Pradel (Mathieu), courrier auxiliaire à Brives, 33 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires. *Titulaire de la médaille de bronze depuis le 30 décembre 1887;*

Bonnet (Pierre), courrier auxiliaire à Cahors; 36 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

Borromée (Jean), facteur local à Saint-Remy (Bouches-du-Rhône), 39 ans de services administratifs;

Cas (Pierre), courrier convoyeur à Chambéry, 32 ans de services administratifs, 7 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

Chazarain (Jean), gardien d'entrepôt à Cahors, 34 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

De Saint-Martin (Adolphe-Louis-Aldric), surveillant à Rouen, 40 ans et demi de services administratifs;

Domizel (Augustin), facteur local à Sainte-Enimie (Lozère), 32 ans de services administratifs, 13 ans de services militaires;

Donzé (Pierre-Frédéric), courrier auxiliaire à Montbéliard, 42 ans et demi de services administratifs;

Drifaud (Hugues), facteur chef des postes à Vichy, 37 ans et demi de services administratifs;

Finet (Jean), facteur local à Crevant (Puy-de-Dôme), 35 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

Garat (François), facteur chef des postes à Rives-de-Gier, 39 ans de services administratifs;

Gastaud (Joseph-Antoine), facteur local à Breil (Alpes-Maritimes), 35 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

Girard (Barthélemy-Claude), facteur chef des postes à Grenoble, 36 ans de services administratifs;

Loriot (Jean-Joseph), facteur local à Grand-Bourg (Creuse), 42 ans de services administratifs;

Mauris (Albert-François), facteur des télégraphes à Melun, 37 ans de services administratifs, 4 ans et demi de services militaires;

Moriceau (Jules-César), courrier auxiliaire à Prez-en-Pail (Mayenne), 36 ans et demi de services administratifs, 5 ans de services militaires;

Péraldi (Paul-François-Flory), facteur des postes à Paris, 39 ans de services administratifs;

Pinault (Hippolyte), gardien d'entrepôt à Amboise, 33 ans de services administratifs, 5 ans et demi de services militaires;

Piot (Jean-Auguste), courrier convoyeur à Grenoble, 37 ans et demi de services administratifs;

Polverel (Jean-Louis), facteur local à Vebron (Lozère), 34 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

Puniet (Lucien), facteur rural à Lacapelle-Morival (Lot), 34 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires;

Rodier (Jean-Antoine), chef surveillant des télégraphes à Mende, 27 ans et demi de services administratifs, 14 ans de services militaires;

Rogez (Guislain-François-Joseph), facteur rural à Cantin (Nord), 39 ans et demi de services administratifs, 1 an et demi de services militaires;

Saubesty (Jean), facteur local à Sanguinet (Landes), 36 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

Susini (Jean-Martin), facteur auxiliaire des télégraphes à Bonifacio, 35 ans de services administratifs, 7 ans et demi de services militaires;

Titulaires de la médaille de bronze depuis le 13 juillet 1892.

ART. 2. — La médaille d'argent des postes et des télégraphes est décernée aux sous-agents dont les noms suivent :

Boudon (Jean-Baptiste), facteur rural à Saint-Germain-du-Teil (Lozère); 32 ans de services administratifs; 3 ans et demi de services militaires;

Jean (Jean-Baptiste), courrier convoyeur à Lyon; 25 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires;

Bougier (Gilbert), facteur-chef des télégraphes à Paris; 30 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

Décorés de la médaille militaire.

ART. 3. — La médaille de bronze des postes et des télégraphes est décernée aux sous-agents dont les noms suivent :

Aubert (Étienne-Fortuné), facteur rural à Châteauneuf-du-Pape (Vaucluse); 31 ans et demi de services administratifs;

Auroy (Jean), facteur rural à Gouzon (Creuse); 32 ans de services administratifs;

Bardez (Louis-Jean-Baptiste), mécanicien des télégraphes à Paris; 29 ans de services administratifs;

Bazin (Léopold-Arthur), facteur local à Champigny (Yonne); 29 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires;

Bedault (Jean-Marie), courrier convoyeur à Reunes; 29 ans et demi de services administratifs;

Bénaud (Alexandre-Théodore), surveillant des télégraphes à Rouen; 24 ans et demi de services administratifs, 14 ans de services militaires;

Blondeau (Claude), facteur rural à Saint-Gaultier (Indre); 27 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

Boudoux (Joseph-Borromée-Léon), mécanicien des télégraphes à Versailles; 30 ans de services administratifs;

Bouvachon (François-Etienne), facteur-chef des postes à Avignon; 27 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

Braud (François-Pierre-Joseph), courrier convoyeur aux Sables-d'Olonne; 29 ans et demi de services administratifs, 5 mois de services militaires;

Breynat (Lucien-Régis), courrier convoyeur à Lyon; 30 ans de services administratifs;

Buffenoir (Charles-Napoléon), chef surveillant des télégraphes à Dijon; 21 ans de services administratifs, 6 mois de services militaires;

Chambray (Léonard), facteur-chef des télégraphes à Paris; 25 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires;

Chantal (Jean), facteur rural au Bugue (Dordogne); 30 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

Chapoul (François), facteur chef des postes à Libourne; 27 ans et demi de services administratifs; 7 ans et demi de services militaires;

Chappon (Alexandre-Pierre-Joseph), facteur à Carentan (Manche); 25 ans et demi de services administratifs, 10 ans et demi de services militaires;

Chavardès (Jean-Joseph), facteur local à Belmont (Aveyron); 33 ans et demi de services administratifs;

Copin (Pierre-Joseph), facteur-chef des télégraphes à Paris; 29 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

Corthier (Victor-Hypolite), facteur rural à Chesley (Aube); 31 ans et demi de services administratifs;

Cousty (Étienne), facteur rural à Aubeterre (Charente); 34 ans de services administratifs;

Dantat (Jean), facteur rural à Monflanquin (Lot-et-Garonne); 30 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

Débard (Henri), facteur des télégraphes à Paris; 27 ans de services administratifs, 13 ans et demi de services militaires;

Demain (Félix), facteur local à Bavay (Nord); 27 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires, 3 ans de services dans les douanes;

Deniard (Félix), facteur des télégraphes à Paris; 30 ans de services administratifs, 14 ans de services militaires;

Depoix (Jean-Marie), chef surveillant des télégraphes à Paris; 22 ans et demi de services administratifs, 4 ans et demi de services militaires;

Dezert (Paul-Nicolas), facteur-chef des télégraphes à Paris; 26 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires;

Dreyer (Joseph), facteur-chef des postes à Paris; 27 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

Ducamp (Jean-Marie), facteur rural à Bagnères-de-Bigorre; 27 ans de services administratifs, 12 ans et demi de services militaires;

Falourd (Pierre-Henri), facteur rural à la Châtaigneraie (Vendée); 32 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires;

Fillaudeau (Elic-François-Marie), facteur rural à Torfou (Maine-et-Loire); 28 ans de services administratifs, 5 ans et demi de services militaires;

Gagean (Augustin-Joseph), brigadier facteur à Marseille; 19 ans et demi de services administratifs, 4 ans et demi de services militaires;

Giraud (Jean), brigadier facteur à Alger; 19 ans et demi de services administratifs, 5 ans de services militaires;

Giroux (François), gardien de bureau à Tulle; 25 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

Gouilly (Jules-Adolphe), facteur local à Sainte-Menchould; 33 ans et demi de services administratifs;

Hadet (Joseph-Eugène), facteur rural à Andelot (Haute-Marne); 30 ans de services administratifs, 4 ans de services militaires;

Herbert (Léonard), facteur local à Bussières-Poitevine (Haute-Vienne); 30 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

Hervieu (Louis-Martial), facteur local à Saint-Hilaire-du-Harcouet (Manche); 22 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires;

Jean (Louis-Auguste), surveillant chef d'équipe des télégraphes à Albi; 25 ans de services administratifs, 9 ans et demi de services militaires;

Joseph, facteur rural à la Montjoie; 32 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

Lacroix (Antoine), facteur rural à Cressensac (Lot); 31 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

Leau (Charles-Auguste), facteur-chef des télégraphes à Paris; 27 ans de services administratifs, 8 ans de services militaires;

Lederné (François-Alexis), facteur de ville à Vouziers (Ardennes); 30 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

Lesec (Joseph-Marie), courrier convoyeur à Rennes; 30 ans de services administratifs;

Magis (Sébastien), facteur rural à Busancy (Ardennes); 29 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

Mailluchet (Pierre-Émile), facteur-chef des télégraphes à Paris; 27 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires;

Martin (Amédéc-Ferdinand-Albert), brigadier facteur à Rouen; 20 ans et demi de services administratifs, 3 ans de services militaires;

Massat d'Estien (Pierre), courrier convoyeur à Toulouse; 26 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires;

Mazaud (Léger), facteur rural à Bort (Corrèze); 23 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

Meffre (Claude-Barthélemi), chef surveillant des télégraphes à Marseille; 22 ans de services administratifs, 4 ans et demi de services militaires;

Mélix (Henry-Jean), facteur de ville à Carcassonne; 28 ans et demi de services administratifs, 7 ans et demi de services militaires;

Mondet (Auguste), facteur rural à Arches; 27 ans et demi de services administratifs, 6 ans 9 mois de services militaires;

Mons (Antoine), courrier auxiliaire à Brive; 37 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

Moty (Louis-Joseph), facteur local à Landrecies (Nord); 32 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

Neuville (Denis), facteur rural à Lévignac (Lot-et-Garonne), 30 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

Patureau (Jules-Henri), chef surveillant des télégraphes à Moulins, 22 ans et demi de services administratifs;

Petit (Alexis), facteur de ville à Argenteuil (Seine-et-Oise), 30 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

Philippe (Léon-René-Ferdinand), facteur rural à Givry-en-Argonne (Marne), 33 ans de services administratifs;

Proubet (Louis-Joseph), mécanicien des télégraphes à Toulouse, 27 ans de services administratifs;

Rabut (Émile-Antoine), entreposeur à Verdun (Meuse), 30 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

Robichon (François-Julien), facteur rural à la Chapelle-Moche (Orne), 30 ans et demi de services administratifs, 5 ans et demi de services militaires;

Roger (Valry), facteur rural à Wassigny (Aisne), 32 ans et demi de services administratifs;

Rousset (Jean-Louis), facteur local à Mayres (Ardèche), 31 ans et demi de services administratifs;

Rouzet (Pierre), facteur rural à Saint-Vincent-de-Connazac (Dordogne), 29 ans et demi de services administratifs, 3 ans et demi de services militaires;

Sagne (Léonard), facteur rural à Uzerche (Corrèze), 25 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires;

Sarazin (Jean-Pierre), facteur rural à Tain (Drôme), 27 ans de services administratifs, 13 ans et demi de services militaires;

Sornin (Joseph), facteur chef des télégraphes à Paris, 27 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

Tête (Édouard-Alexandre), facteur rural à Saint-Laurent-sur-Gorre (Haute-Vienne), 31 ans de services administratifs;

Teyssier (Jean-François-Régis), facteur rural à Béage (Ardèche), 29 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

Thiervoz (Antoine-Marie), facteur local à la Chambre (Savoie), 34 ans et demi de services administratifs;

Tillet (François), facteur receveur à Coulombiers (Vienne), 24 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

Vezier (Eugène-Frédéric), courrier convoyeur à Rouen, 30 ans et demi de services administratifs.

ART. 4. — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat des Postes et des Télégraphes (service central, 2^e bureau) pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 13 juillet 1897.

HENRY BOUCHER.

SERVICE CENTRAL. — 2^e BUREAU. — PERSONNEL.

—
FAITS DIVERS.
—

ACTES DE PROBITÉ.

M. ROYER, facteur à la Ville-aux-Clères, a fait la restitution d'une somme de 100 francs qu'il avait reçue en trop.

M. MATRUGUE, facteur rural à Campeaux, a remis à l'intéressé un billet de 100 francs qu'il avait reçu par erreur.

M. DEBAIR, facteur rural à Plancy, a déposé à la mairie une montre en argent qu'il avait trouvée en cours de distribution.

M. MARTELLI, gardien de bureau à Toulon, a remis au commis principal de service une lettre, valeur déclarée 100 francs, trouvée dans la boîte du bureau.

M. DUNY, facteur local à Mayres, a rendu à qui de droit un billet de 100 francs qu'il avait reçu pour un billet de 50 francs.

M. SESTRE, entrepreneur du transport des dépêches à Mailly-la-Ville, a remis au chef de gare de Mailly-le-Château, une bourse contenant 512 fr. 70, perdue par un voyageur auquel elle a été restituée.

M. HILDEBRAND, facteur rural à Harville, a trouvé, en cours de tournée, une montre en or qu'il s'est empressé de remettre au propriétaire.

M. JANSONNET, facteur de ville à Corbeil, a déposé au commissariat de police une montre avec chaîne en or, trouvée sur la voie publique.

M. VERDONI, facteur de ville à Sidi-bel-Abès, a restitué à qui de droit une somme de 500 francs qu'il avait reçue en trop en effectuant un recouvrement.

M. LEROUX, facteur rural à Arras, a remis au commissaire de police un porte-monnaie contenant 6 fr. 70, une bague en or, une clef de montre et un échantillon d'étoffe, qu'il avait trouvé en cours de distribution.

M. HEYRIÈS, facteur-receveur au Caire, a fait les démarches nécessaires pour remettre au propriétaire un portefeuille contenant des valeurs, qu'il avait trouvé sur la voie publique.

M. MAUDUIT, facteur à Paris, a trouvé, dans la rue Volta, un porte-monnaie contenant 10 fr. 85, qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

M. ARGENCE, facteur à Paris, a déposé entre les mains du commissaire de police du quartier un porte-monnaie renfermant une somme de 51 fr. 90, laissé sur la table de la salle d'attente.

ACTES DE PROBITÉ ET DE DÉVOUEMENT.

M. DUSSUD, facteur de ville à Lyon, a fait preuve d'énergie et d'initiative dans une tentative de vol dont il a été l'objet de la part d'un individu qui, à deux reprises, a essayé de s'emparer de sa boîte sous prétexte d'en vérifier le contenu.

M. MAILLARD, facteur de ville à Clermont-de-l'Oise, a maîtrisé deux chevaux emportés, attelés à une voiture de camionnage.

SERVICE CENTRAL. — 2^o BUREAU. — PERSONNEL.

NOMINATIONS.

Par décret du Président de la République française, en date du 21 juin 1897, rendu sur la proposition du Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

1^o Les inspecteurs des postes et des télégraphes, chargés des fonctions de directeur, désignés ci-après, sont nommés directeurs des postes et des télégraphes dans la même résidence, savoir :

- 1^o A Annecy, M. SAUGEON (René-Louis);
- 2^o A Gap, M. BESOMBES (Noël);
- 3^o A Saint-Brieuc, M. SEGUIN (Ferdinand-Marie).

2^o M. GRANGER (Marie-Joseph-Théodore-Albert), inspecteur, chargé des fonctions de directeur des bureaux ambulants de la ligne des Pyrénées, à Bordeaux, est nommé directeur des bureaux ambulants de la même ligne.

Par arrêté ministériel, en date du 22 juin 1897, le traitement des directeurs désignés ci-après est fixé à 6,000 francs, savoir :

- M. SAUGEON, à Annecy, à partir du 1^{er} janvier 1897;
 - M. BESOMBES, à Gap, à partir du 1^{er} mai 1897;
 - M. SEGUIN, à Saint-Brieuc, à partir du 1^{er} juin 1897;
 - M. GRANGER, à la ligne des Pyrénées, à partir du 1^{er} mars 1897.
-

PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS. francs.	NOU- VEAUX. francs.
MM. Courtois.....	Chef de service.	Service central.....	7,000	8,000
Stoullig.....	Chef de bureau.	Caisse d'épargne.....	9,000	10,000
Duparcq.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	8,000	9,000
Salomon.....	Rédacteur.....	3 ^e division, 2 ^e bureau...	3,500	4,000
Chardonnet.....	<i>Idem.</i>	1 ^{re} division, 4 ^e bureau..	3,100	3,500
Bonnard.....	<i>Idem.</i>	Service central, 2 ^e bureau.	3,100	3,500
D'Arandel de Con- dé.	<i>Idem.</i>	1 ^{re} division, 2 ^e bureau...	3,100	3,500
Martinet.....	<i>Idem.</i>	3 ^e division, 3 ^e bureau...	3,100	3,500
Delon.....	<i>Idem.</i>	Caisse d'épargne.....	3,100	3,500
Villeroi.....	<i>Idem.</i>	Service central, 1 ^{er} bureau.	3,500	4,000
Faurc.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	3,100	3,500
Cambriels.....	<i>Idem.</i>	Service central, 2 ^e bureau.	2,800	3,100
Messié.....	<i>Idem.</i>	3 ^e division, 2 ^e bureau...	2,800	3,100
Ortoli.....	<i>Idem.</i>	1 ^{re} division, 2 ^e bureau..	2,800	3,100
Peux.....	<i>Idem.</i>	Caisse d'épargne.....	2,800	3,100
Tromeur.....	<i>Idem.</i>	2 ^e division, 2 ^e bureau...	2,800	3,100
Pastour.....	<i>Idem.</i>	Caisse d'épargne.....	2,800	3,100
Serres.....	<i>Idem.</i>	3 ^e division, 1 ^{er} bureau..	2,500	2,800
Grosjean.....	<i>Idem.</i>	Caisse d'épargne.....	2,500	2,800
Maillard.....	<i>Idem.</i>	1 ^{re} division, 1 ^{er} bureau..	2,500	2,800
Verlière.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,500	2,800
Gravet.....	<i>Idem.</i>	2 ^e division, 5 ^e bureau...	2,200	2,500
Roger.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,200	2,500
Watebled.....	Commis.....	R. P.....	1,800	2,100
Maldent.....	Expéditionnai ^{re}	3 ^e division, 3 ^e bureau...	2,200	2,300
Dezembre.....	<i>Idem.</i>	2 ^e division, 2 ^e bureau...	2,000	2,100
Charpentier.....	<i>Idem.</i>	3 ^e division, 3 ^e bureau...	2,000	2,100
Randoux - Bois - tailly.	<i>Idem.</i>	1 ^{re} division, 4 ^e bureau..	1,600	1,700
Saulnier.....	<i>Idem.</i>	Service central, 2 ^e bureau.	1,600	1,700
Legrand.....	<i>Idem.</i>	1 ^{re} division, 2 ^e bureau..	1,600	1,700
Duhamel.....	Inspecteur.....	Ligne du Nord.....	5,000	5,500
Charault.....	Directeur.....	Le Puy.....	6,000	7,000
Thomas.....	<i>Idem.</i>	Draguignan.....	6,000	7,000
Moll.....	<i>Idem.</i>	Épinal.....	6,000	7,000
Rambaud.....	Inspect -ingén..	Direct. des services électr.	5,500	6,000
Barbarat.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	5,500	6,000
Bigot de la Tou- anne.	<i>Idem.</i>	Vérification du matériel.	5,000	5,500
Massin.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	5,000	5,500

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
MM. Guillaume de Sauville de la Presle	Inspecteur principal.	Direction de la Seine	6,000	7,000
Guillemard	Inspecteur	Dijon	4,500	5,000
Blay	<i>Idem.</i>	Poitiers	4,500	5,000
Rublon	<i>Idem.</i>	Versailles	4,000	4,500
Baume	<i>Idem.</i>	Mâcon	4,000	4,500
Darcourt	<i>Idem.</i>	Rennes	5,000	5,500
Bourgeois - Gavar- din.	<i>Idem.</i>	Le Mans	5,000	5,500
Trévedy	<i>Idem.</i>	Nîmes	4,500	5,000
Crétin	<i>Idem.</i>	Amiens	4,500	5,000
Cailho	Inspect.-ingén..	Vérification du matériel. .	5,000	5,500
Guillebot de Ner- ville.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	5,000	5,500
Mambret	<i>Idem.</i>	Direct. des services électr.	4,500	5,000
Heina	Sous-ingénieur.	Marseille	2,500	3,000
Roche	Inspecteur	Digne	5,000	5,500
Racquelboom	<i>Idem.</i>	La Rochelle	5,000	5,500
Dereins	<i>Idem.</i>	Direction de la Seine	4,000	4,500
Gautier	S.-chef de sect.	Lyon	3,500	4,000
Duchon	Inspecteur	Vesoul	5,000	5,500
Bertholon	<i>Idem.</i>	Bourg	4,500	5,000
Dumestre	<i>Idem.</i>	Agen	4,500	5,000
Du Bois Saint-Se- vrin.	<i>Idem.</i>	Rennes	4,500	5,000
Travers	Directeur	Montpellier	8,000	9,000
Lorain	Inspect.-ingén..	Direct. des services électr.	4,500	5,000
Denizot	Inspecteur	Troyes	5,000	5,500
Thiébauld	<i>Idem.</i>	Direct. des services électr.	5,000	5,500
Audcbert	<i>Idem.</i>	Lons-le-Saunier	4,500	5,000
Schreiner	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	4,500	5,000
Moules	<i>Idem.</i>	Privas	3,500	4,000
Battut	<i>Idem.</i>	Rouen	3,500	4,000
M ^{lles} Menard	Employée	Caisse d'épargne	1,600	1,700
Darves	<i>Idem.</i>	3 ^e division, 3 ^e bureau . . .	1,600	1,700
Wurbel	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,600	1,700
Gallix	<i>Idem.</i>	Caisse d'épargne	1,600	1,700
M ^{mo} Stef	Surveillante	<i>Idem.</i>	1,600	1,700
M ^{lle} Beauvalet	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,600	1,700
M ^{mes} Anguviel	Employée	3 ^e division, 3 ^e bureau . . .	1,600	1,700
Tamisier	<i>Idem.</i>	Caisse d'épargne	1,700	1,800
M ^{lles} Bruère	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,700	1,800
Benoist	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,700	1,800
Letellier	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,800	1,900
M ^{mes} Manet (B.-H.-E.) .	<i>Idem.</i>	3 ^e division, 3 ^e bureau . . .	1,800	1,900
Fourcaud	<i>Idem.</i>	Caisse d'épargne	1,800	1,900

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANGIENS. francs.	NOU- VEAUX. francs.
M ^{lle} Vautrin (J.-M.) ..	Employée.....	Caisse d'épargne.....	1,200	1,300
M ^{me} Balthazard.....	Idem.....	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,400	1,500
M ^{lles} Lavigne.....	Idem.....	Idem.....	1,200	1,300
Le Peltier.....	Idem.....	Idem.....	1,500	1,600
Tilloy.....	Idem.....	Caisse d'épargne.....	1,200	1,300
Bernard (M.-L.-J.)..	Idem.....	Idem.....	1,200	1,300
Drouet.....	Idem.....	Idem.....	1,500	1,600
Lefebvre.....	Idem.....	Idem.....	1,400	1,500
Gilbert-Pierre.....	Idem.....	Idem.....	1,300	1,400
Londonchutz (A.)..	Idem.....	Idem.....	1,400	1,500
M ^{mes} Chancerel.....	Idem.....	Idem.....	1,300	1,400
Évaux.....	Auxiliaire.....	Idem..... Rétribution.	1,100	1,200
Sournac.....	Employée.....	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,300	1,400
Gonin.....	Idem.....	Idem.....	1,200	1,300
M ^{lle} Maire.....	Idem.....	Caisse d'épargne.....	1,100	1,200
M ^{me} Pécoil.....	Idem.....	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,500	1,600
M ^{lles} Darnault.....	Idem.....	Caisse d'épargne.....	1,500	1,600
Rousselot.....	Idem.....	Idem.....	1,200	1,300
Delhom.....	Idem.....	Idem.....	1,300	1,400
M ^{mes} Trébutien.....	Idem.....	Idem.....	1,400	1,500
Briquet.....	Idem.....	Idem.....	1,300	1,400
M ^{lles} Frontier.....	Idem.....	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,500	1,600
Robardet.....	Idem.....	Idem.....	1,300	1,400
Mignot-Danton.....	Idem.....	Idem.....	1,200	1,300
M ^{mes} Lignet.....	Idem.....	Caisse d'épargne.....	1,200	1,300
Collin.....	Idem.....	Idem.....	1,200	1,300
Alloi.....	Idem.....	Idem.....	1,400	1,500
M ^{lle} Lévy.....	Idem.....	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,200	1,300
M ^{mes} Massiot.....	Idem.....	Caisse d'épargne.....	1,200	1,300
Laignel.....	Idem.....	Idem.....	1,500	1,600
M ^{lles} Forge.....	Idem.....	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,500	1,600
Jouan.....	Idem.....	Caisse d'épargne.....	1,200	1,300
Labbé.....	Idem.....	Idem.....	1,500	1,600
Nicklès.....	Idem.....	Idem.....	1,100	1,200
M ^{mes} Gossiaux.....	Idem.....	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,500	1,600
Habich.....	Idem.....	Idem.....	1,300	1,400
Cambier.....	Idem.....	Caisse d'épargne.....	1,200	1,300
Guichard.....	Idem.....	Idem.....	1,400	1,500
veuve Rolland.....	Idem.....	Idem.....	1,300	1,400
M ^{lle} Martinet.....	Idem.....	Idem.....	1,200	1,300
M ^{mes} Desrués.....	Idem.....	Idem.....	1,300	1,400
veuve Edde.....	Auxiliaire.....	Idem..... Rétribution.	1,300	1,400
Clerc.....	Employée.....	3 ^e division, 3 ^e bureau...	1,500	1,600
veuve Desjardins.....	Idem.....	Caisse d'épargne.....	1,900	2,000
M ^{lles} Rosier.....	Idem.....	Idem.....	1,900	2,000
Carré.....	Idem.....	Idem.....	2,100	2,200

SERVICE CENTRAL. — 2^e BUREAU. — PERSONNEL.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services	TRAITE- MENTS. francs.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. francs.
MM. Mercier.....	Rédacteur...	2 ^e div ^{on} , 4 ^e bureau.	2,800	Rédacteur...	Serv. cent., 2 ^e bur.	2,800
Gormain.....	Com. princ..	Auxerre.....	4,000	Sous-chef de section.	Auxerre (h. c.)...	4,000
Estrade.....	Com. de dir..	Tours.....	3,000	Com. de dir.	Versailles, téléph..	3,000
Dauré.....	Idem.....	Bourges.....	3,000	Idem.....	Tours.....	3,000
Houpeurt.....	Idem.....	Rouen.....	2,400	Idem.....	Bourges.....	2,400
Arnoux.....	Commis.....	Besançon R. P....	2,400	Idem.....	Rouen.....	2,400
Dapont.....	Évreux.....	"	Expédition ^{re} .	Évreux.....	1,500
Nédélec.....	Relecq-Kerhuon...	"	Idem.....	Quimper.....	1,500
Verrier.....	Ardes-sur-Couze...	"	Idem.....	Clermont-Ferrand..	1,500
Roux.....	Facteur rural	La Tagnière.....	"	Idem.....	Mâcon.....	1,500
Neveux.....	Toulon.....	"	Idem.....	Marseille.....	1,500
Laporte.....	Uzerche.....	"	Idem.....	Beauvais, téléph..	1,500
Roynaud.....	Saint-Pardoux Cor- bier.	"	Idem.....	Molun, téléphones.	1,500
Hurstel.....	Bar-le-Duc.....	"	Idem.....	Bar-le-Duc.....	1,500
Estradier.....	Périgueux.....	"	Idem.....	Périgueux.....	1,500
Boyne.....	Aurillac.....	"	Idem.....	Aurillac.....	1,500
Crupeau.....	Nuillé.....	"	Idem.....	La Roche-sur-Yon..	1,500
Lambort.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Montpellier.....	1,500
Trarieux.....	Consolens.....	"	Idem.....	Angoulême.....	1,500
Cébe.....	Facteur local.	Chelles.....	"	Idem.....	Molun.....	1,500
Signoret.....	Nîmes.....	"	Idem.....	Nîmes.....	1,500
Debette.....	Arras.....	"	Idem.....	Arras.....	1,500
Leca.....	Commis.....	Ajaccio.....	2,100	Com. de dir.	Ajaccio.....	2,100
Mamet.....	Idem.....	Chargé du contrôle, caisse d'épargne, Épinal.	2,700	Commis cais- sier.	Caisse d'épargne, Épinal.	2,700
Romary.....	Idem.....	Service du caissier, caisse d'épargne, Épinal.	2,400	Commis.....	Chargé du contrôle, caisse d'épargne, Épinal.	2,400
Tacaille.....	Com. de dir.	Épinal.....	2,100	Commis de direction.	Service du caissier, caisse d'épargne, Épinal.	2,100
M ^{me} Moulet.....	Employée...	Besançon-Chaprais.	1,500	Employée...	Besançon, caisse d'épargne.	1,500
M ^{lle} Haton.....	Idem.....	Marseille, central..	1,000	Idem.....	Marseille, caisse d'épargne.	1,000
Jaillet.....	Receveuse...	Vénissieux.....	1,200	Idem.....	Lyon, caisse d'é- pargne.	1,200
M ^{me} Creston.....	Employée...	Mussidan.....	1,100	Idem.....	Périgueux, caisse d'épargne.	1,100
Gayout.....	Idem.....	Ribérac.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
M ^{lle} Brin.....	Stagiaire, télé- phones.	Paris, r. Gutenberg	"	Idem.....	La Rochelle, caisse d'épargne.	1,000
Michel.....	Saint-Brieuc.....	"	Idem.....	Saint-Brieuc, caisse d'épargne.	1,000
M ^{me} Klein.....	Receveuse...	Ameur-el-Aïn.....	1,600	Receveuse...	Birkadem.....	1,600
MM. Guillot.....	Fact ^r recev ^r .	El-Kantara.....	1,000	Receveur...	Aïn-Mokra.....	1,000
Chauville.....	Receveur...	Aïn-Abessa.....	1,200	Idem.....	Herbillon.....	1,200
M ^{lle} Matrat.....	Dame em- ployée.	Paris GI.....	1,100	Receveuse...	Aïn-Abessa.....	1,200
Herman.....	Receveuse...	Ammi-Moussa.....	1,200	Idem.....	Oued-Imbert.....	1,200
M. Guibert.....	Receveur...	Les Trembles.....	1,000	Receveur...	Ammi-Moussa.....	1,000
M ^{me} veuve Roger..	Receveuse...	Lamoricière.....	1,400	Receveuse...	Les Trembles.....	1,400
M ^{lle} Grand.....	Receveuse...	Saint-Aimé.....	1,400	Idem.....	L'Hillil.....	1,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
M. Moreau.....	Sous-officier..	"	Receveur...	Saint-Jeu.....	1,000
M ^{me} Ruault.....	Receveuse...	Argentré-du-Plessis.	1,400	Receveuse...	Ducey.....	1,400
M ^{lle} Madelaine.....	Idem.....	Beauchamps.....	1,200	Idem.....	Argentré-du-Plessis.	1,200
Léglise.....	Dame em- ployée.	Dax.....	1,100	Idem.....	Benesse-Maronne..	1,000
M ^{me} Dudot.....	Idem.....	Lézignan.....	1,000	Idem.....	Névian.....	1,000
MM. Laval.....	Receveur....	Molières-sur-Cèze..	1,400	Receveur....	Saint-André-de-Ro- quelongue.	1,400
Roche.....	Idem.....	Biesles.....	1,200	Idem.....	Molières-sur-Cèze..	1,200
M ^{lle} Schribaux....	Dame em- ployée.	Chaumont.....	1,200	Receveuse...	Biesles.....	1,200
Crépeaux.....	Idem.....	La Rochelle, caisse d'épargne.	1,200	Idem.....	Oulmes.....	1,200
M. Lassale.....	Commis....	Paris 98.....	1,800	Receveur....	Méry-sur-Seine....	1,600
M ^{lle} Surjus.....	Receveuse...	Sournia.....	1,200	Receveuse...	Mauroillas.....	1,200
Remy.....	Idem.....	Bueil.....	1,200	Idem.....	Auvers-sur-Oise...	1,200
M ^{me} Mouly.....	Idem.....	Pontgibaud.....	1,600	Idem.....	Corbigny.....	1,600
Grangier.....	Idem.....	Viverols.....	1,400	Idem.....	Pontgibaud.....	1,400
MM. Rougé.....	Receveur...	Villeneuve-sur-Lot.	4,000	Recev. princ.	Aurillac.....	4,500
Spitz.....	Idem.....	Bourbonne-les Bains	2,700	Receveur....	Mirecourt.....	3,000
M ^{me} Beurois.....	Receveuse...	Parçay.....	1,200	Receveuse...	Le Louroux-Bécon- nais.	1,200
M ^{lle} Doucet.....	Dame empl.	Angers.....	1,200	Idem.....	Jarzé.....	1,200
M. Lavergne.....	Receveur....	Cognat-Lyonne....	1,200	Receveur....	Bellenaves.....	1,200
M ^{lle} Fraïsse.....	Dame em- ployée.	Issoire.....	1,100	Receveuse...	Charensat.....	1,200
M ^{me} Duru.....	Idem.....	Compiègne, téléph.	1,200	Idem.....	Remy.....	1,200
M. Terramorsi...	Receveur....	Goult.....	1,200	Receveur....	Malauègne.....	1,200
M ^{lle} Pezière.....	Receveuse...	Taulignan.....	1,400	Receveuse...	Goult.....	1,400
M ^{me} Jullian.....	Idem.....	Alboussière.....	1,000	Idem.....	Taulignan.....	1,000
M. Ratier.....	Receveur....	Biozat.....	1,200	Receveur....	Saint-Hippolyte...	1,200
M ^{me} veuve Lagarde.	Receveuse...	Quend.....	1,200	Receveuse...	Verton.....	1,200
MM. Calbardure...	Commis....	Arras, direction..	3,000	Receveur....	St-Pol-sur-Ternoise.	2,700
Labrousse....	Sous-officier.	"	Idem.....	Cognat-Lyonne....	1,000
Caufment.....	Idem.....	"	Idem.....	Quend.....	1,000
Chamboredon..	Idem.....	"	Idem.....	Viverols.....	1,000
Rossez.....	Idem.....	"	Idem.....	Alboussière.....	1,000
Maurein.....	Idem.....	"	Idem.....	Biozat.....	1,000
Gaudry.....	Ex-sous-offic.	"	Idem.....	Nécy.....	1,000
Raynaud.....	Sous-officier.	"	Idem.....	Parçay.....	1,000
Poirier.....	Ex-sous-offic.	"	Idem.....	Beauchamps.....	1,000
Bulle.....	Sous-officier.	"	Idem.....	Clans.....	1,000
Froment.....	Idem.....	"	Idem.....	Sournia.....	1,000
Franzini.....	Ex-sous-offic.	"	Idem.....	Sorigny.....	1,000
M ^{lle} Bédubourg...	Aide.....	Duras.....	"	Receveuse...	Fargues.....	1,000
Guénaiff.....	Dame em- ployée.	Saint-Brieuc, caisse d'épargne.	1,100	Idem.....	St-Gilles-Pligeaux.	1,200
M ^{me} Pollard.....	Receveuse...	Soligny-la-Trappe..	1,200	Idem.....	Moulins-la-Marche.	1,200
veuve Nivard..	Aide.....	Saint-Julien-l'Ars..	"	Idem.....	Port-de-Piles.....	1,000
Rollin.....	Receveuse...	Gonesse.....	1,600	Idem.....	Brunoy.....	1,600
M ^{lle} Le Blanc.....	Stagiaire...	Paris 62.....	"	Idem.....	Proisy.....	1,000
Masson.....	Receveuse...	La Commanderie..	1,200	Idem.....	Bueil.....	1,200
M ^{me} veuve Allery..	Idem.....	Cordemais.....	1,600	Idem.....	Gouvieux.....	1,600
Chapon.....	Receveuse...	Gouvieux.....	1,600	Idem.....	Cordemais.....	1,600
M ^{lle} Andron.....	Dame empl.	Bordeaux, téléph..	1,200	Idem.....	Lacanau.....	1,200
Serpin.....	Receveuse...	Cormery.....	1,600	Idem.....	Yzeures.....	1,600
M ^{me} veuve Courrou.	Idem.....	Saint-Epain.....	1,200	Idem.....	Cormery.....	1,400
M ^{lle} Lagerbe.....	Idem.....	Yzeures.....	1,200	Idem.....	Saint-Epain.....	1,200
Martinou.....	Dame empl.	Saint-Girons.....	1,100	Idem.....	Viane.....	1,200
M ^{me} Morucci.....	Idem.....	Concarneau.....	1,000	Idem.....	Glohars-Carnoët...	1,000
M ^{lle} Dupard.....	Receveuse...	La Verpillière....	1,200	Idem.....	Jallieu.....	1,200
Perche.....	Dame empl.	Lyon-Saint-Jean..	1,200	Idem.....	La Verpillière....	1,200
M. Chedebeau...	Sous-officier.	"	Receveur....	Saint-Gingolph....	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Santinacci...	Chief de brigade.	Ligne de l'Ouest...	3,300	Chief de brigade.	Ligne du Sud-Ouest	3,300
Barrère.....	Com. princ..	Ligne du Sud-Ouest	3,000	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	3,000
Monchablon...	Idem.....	Paris R. P.....	3,600	Idem.....	Ligne de l'Est....	3,600
Buet.....	Idem.....	Ajaccio.....	3,300	Com. princ..	Vichy.....	3,300
Giraud.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest...	3,000	Idem.....	Ligne du Nord....	3,000
Contrest.....	Idem.....	Paris 1.....	3,000	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	3,000
Viala.....	Idem.....	Ligne de l'Est....	3,000	Idem.....	Ligne du Nord....	3,000
Héquette.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Crassous.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Rousseau.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,000
David (J.).....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Bouvéron.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Moulis.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	3,000
Deussault.....	Idem.....	Ligne de l'Est....	3,000	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	3,000
Seguin.....	Idem.....	Meaux.....	3,300	Idem.....	Bordeaux, central.	3,300
Moysset.....	Idem.....	Putcaux.....	3,300	Idem.....	Neuilly-sur-Seine..	3,300
Arrio.....	Commis....	Ajaccio, direction..	3,000	Idem.....	Ajaccio R. P.....	3,300
Gamus.....	Idem.....	Ligne du Nord....	3,000	Idem.....	Ligne de l'Est....	3,000
Vivier.....	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Devic.....	Idem.....	Ligne du Nord....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Bonnet (P.-M.)	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Courtial.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Vassal.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.	3,000	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.	3,000
Issanchou.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,000	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,000
Ratte.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,000
Isch.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	3,000	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	3,000
l'ortoul.....	Idem.....	Ligne de la Méditor.	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Coste.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Ligne de l'Est....	3,000
Blazi.....	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	3,000	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,000
Sécherosse.....	Idem.....	Bordeaux, central..	3,000	Idem.....	Rochefort-sur-Mer..	3,300
Pradier.....	Idem.....	Montpellier, central	3,000	Idem.....	Meaux.....	3,300
Favié.....	Idem.....	Limoux.....	3,000	Idem.....	Putcaux.....	3,300
Trouillet.....	Idem.....	Montelimar.....	3,000	Idem.....	Montelimar.....	3,000
Fons.....	Idem.....	Perpignan.....	2,100	Idem.....	Marseille, central..	2,100
Brunet.....	Idem.....	Montpellier, central	1,800	Commis....	Perpignan.....	1,800
Grangé.....	Idem.....	Tours, central (brigade de réserve).	1,800	Idem.....	Montpellier, central	1,800
Moreau.....	Idem.....	Tours, central....	1,500	Idem.....	Tours, central (brigade de réserve).	1,500
Bourdonnais..	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Paris, central....	1,500
Fontane.....	Idem.....	Oran R. P.....	2,100	Idem.....	A la disposition du Ministre des colonies pour le service du Soudan.	2,100
Broc.....	Idem.....	Blidah.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Evrot.....	Idem.....	Paris 25.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Romégon.....	Idem.....	Avignon R. P.....	2,700	Idem.....	A la disposition du Ministre des colonies pour le service télégraphique (Guinée, Soudan, Sénégal).	2,700
Lacomblez....	Idem.....	Lo Havre, central.	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Duponnois....	Idem.....	Ligne de l'Est....	1,500	Idem.....	A la disposition du Ministre des colonies pour le service du Soudan.	1,500
Boissin.....	Idem.....	Paris 25.....	2,400	Idem.....	Avignon R. P.....	2,400
Deguin.....	Receveur..	El-Oued.....	1,600	Idem.....	Paris 81.....	1,800
Lauer.....	Commis....	Montbéliard.....	1,500	Idem.....	Lyon R. P.....	1,500
Boiron.....	Idem.....	Lyon R. P.....	3,000	Idem.....	Montbéliard.....	3,000
Jeandrat.....	Idem.....	Tonkin.....	2,700	Idem.....	Gien.....	2,700

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION ANCIENNE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Dutard	Commis	Sidi-bel-Abbès	1,500	Commis	Tlemcen	1,500
Fréminet	Idem	Nancy R. P.	1,800	Idem	Nancy, central	1,800
Gonthéraud	Idem	Chantilly	1,800	Idem	Paris R. P.	1,800
Herpin	Idem	Boulogne-sur-Mer, Capécure.	2,100	Idem	Chantilly	2,100
Duhalt	Idem	Bordeaux R. P.	2,100	Idem	Paris R. P.	2,100
Dupouy	Idem	Morcenx	1,500	Idem	Bordeaux R. P.	1,500
Simon	Idem	Eu	1,800	Idem	Les Sables-d'Olonne	1,800
Cau-Cécille	Idem	Philippeville	1,800	Idem	Pau	1,800
Bouchoou	Idem	Pau	3,000	Idem	Philippeville	3,000
Guerber	Idem	Gion	2,400	Idem	Orléans R. P.	2,400
Rivot	Idem	Rambervillers	1,500	Idem	Nancy R. P.	1,500
Del	Idem	Nancy R. P.	1,500	Idem	Rambervillers	1,500
Jeanjean	Idem	Ligne du Nord	1,800	Idem	Ligne de l'Est	1,800
Prévot	Idem	Paris R. P.	1,800	Idem	Ligne du Nord	1,800
Pionnier	Idem	Ligne de l'Est	2,700	Idem	Idem	2,700
Paillet	Idem	Paris 82	1,500	Idem	Ligne du Sud-Ouest	1,500
Pairault	Idem	Paris 17	1,500	Idem	Paris 82	1,500
Bouzany	Idem	Ligne du Sud-Ouest	1,500	Idem	Ligne de l'Ouest	1,500
Bonnevialle	Idem	Ligne de l'Ouest	2,400	Idem	Ligne du Nord	2,400
Bertrand (H.)	Idem	Ligne du Nord	1,500	Idem	Lig. du Sud-Ouest	1,500
Déchaud	Idem	Ligne de l'Ouest	1,500	Idem	Ligne du Nord	1,500
Durif	Idem	Paris 49	1,800	Idem	Lig. du Nord-Ouest	1,800
Dagorne	Idem	Bureau principal télé- phonique de la rue Gutenberg.	1,800	Idem	Paris 49	1,800
Boncourre	Idem	Ligne de l'Est	1,500	Idem	Ligne du Nord	1,500
Guischard	Idem	Paris 14	1,800	Idem	Idem	1,800
Thiret	Idem	Ligne de Lyon	1,500	Idem	Ligne du Sud-Ouest	1,500
Jouclat	Idem	Ligne du Sud-Ouest	1,500	Idem	Ligne de l'Ouest	1,500
Crospon	Idem	Ligne du Nord	2,400	Idem	Lig. du Sud-Ouest	2,400
Gaude	Idem	Ligne de l'Est	1,500	Idem	Ligne du Nord	1,500
Félici	Idem	Marseille, préfecture	1,500	Idem	Ligne de la Médi- terrannée.	1,500
Stivil	Idem	Bordeaux R. P.	2,400	Idem	Marseille, préfec..	2,400
Dourthe	Idem	Morcenx	1,500	Idem	Bordeaux R. P.	1,500
Brachanet	Idem	Marseille R. P.	1,500	Idem	Ligne de la Médi- terrannée.	1,500
Giraud	Idem	Toulon	2,700	Idem	Marseille R. P.	2,700
Dupont	Idem	Mcaux	2,400	Idem	Toulon	2,400
Molinié	Idem	Ligne du Nord	2,400	Idem	Ligne du Sud-Ouest.	2,400
Bonnet	Idem	Ligne de l'Est	2,700	Idem	Idem	2,700
Guigaz	Idem	Ligne du Nord	1,500	Idem	Ligne de l'Est	1,500
Barrié	Idem	Paris 21	1,500	Idem	Ligne du Nord	1,500
Jehan	Idem	Paris 69	2,100	Idem	Ligne de l'Ouest	2,100
Morillon	Idem	Bureau principal télé- phonique de la rue Gutenberg.	1,500	Idem	Paris 69	1,500
Biaujeaud	Idem	Paris R. P.	1,500	Idem	Ligne de l'Ouest	1,500
Sagnol	Idem	Ligne du Sud-Ouest	3,000	Idem	Paris R. P.	3,000
Birkenstock	Idem	Paris 15	2,100	Idem	Ligne du Sud-Ouest.	2,100
Bouteiller	Idem	Paris 1	1,500	Idem	Ligne de l'Ouest	1,500
Dauzas	Idem	Paris 32	2,400	Idem	Paris 1	2,400
Collin	Idem	Paris, central	2,400	Idem	Paris 32	2,400
Le Glanche	Idem	Redon	1,500	Idem	Ligne de l'Ouest	1,500
Lhermite	Idem	Paris 80	2,700	Idem	Redon	2,700
Bourbon	Idem	Paris 28	3,000	Idem	Paris 80	3,000
Didon	Idem	Paris 31	2,700	Idem	Ligne de l'Ouest	2,700
Pierre	Idem	Ligne de l'Est	2,100	Idem	Paris 31	2,100
Millet	Idem	Paris 2	1,500	Idem	Ligne du Nord	1,500
Laurent (A.-E.)	Idem	Paris 5	1,500	Idem	Sens	1,500
Laurent (J.-A.)	Idem	Bureau principal télé- phonique de la rue Gutenberg.	2,100	Idem	Paris 5	2,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Gonnet.	Commis.	Paris R. P.	1,500	Commis.	Ligne de Lyon.	1,500
Lamblot.	Idem.	Idem.	1,800	Idem.	Idem.	1,800
Nicolle.	Idem.	Idem.	1,500	Idem.	Idem.	1,500
Décobert.	Idem.	Bureau principal télé- phonique de la rue Gutenberg.	1,500	Idem.	Paris R. P.	1,500
Rongeyron.	Idem.	Paris R. P.	1,500	Idem.	Ligne de Lyon.	1,500
Bourrel.	Idem.	Paris 79.	2,700	Idem.	Ligne de l'Est.	2,700
Meunier.	Idem.	Paris 26.	1,800	Idem.	Paris 79.	1,800
Gardère.	Idem.	Auch.	1,800	Idem.	Bordeaux-S ^t -Jean. ..	1,800
Philip.	Idem.	Bureau principal télé- phonique de la rue Gutenberg.	2,100	Idem.	Paris 18.	2,100
Thomas.	Idem.	Ligne de l'Est.	3,000	Idem.	Ligne du Nord.	3,000
Vergnaud.	Idem.	Ligne du Sud-Ouest	1,500	Idem.	Ligne de l'Est.	1,500
Bouzige.	Idem.	Paris 17.	1,800	Idem.	Ligne du Sud-Ouest	1,800
Manière.	Idem.	Ligne de Lyon.	1,500	Idem.	Idem.	1,500
Donarié.	Idem.	Paris R. P.	1,500	Idem.	Ligne de Lyon.	1,500
Matz.	Idem.	Lig. du Nord-Ouest	1,500	Idem.	Ligne du Nord.	1,500
Sort.	Idem.	Ligne du Sud-Ouest	1,500	Idem.	Lig. du Nord-Ouest	1,500
Doltoil.	Idem.	Paris 18.	1,800	Idem.	Ligne du Sud-Ouest	1,800
Estinès.	Idem.	Paris 54.	1,500	Idem.	Lig. du Nord-Ouest.	1,500
Dalet.	Idem.	Bordeaux R. P.	1,500	Idem.	Bordeaux, central.	1,500
Marquet.	Idem.	Paris 18.	1,800	Idem.	Paris 51.	1,800
Pouch.	Idem.	Lig. du Sud-Ouest.	1,500	Idem.	Paris 18.	1,500
Mercier.	Idem.	Hyères.	1,500	Idem.	Marseille, central.	1,500
Reynaud.	Idem.	Paris 98.	1,800	Idem.	Hyères.	1,800
Lecomte.	Idem.	Caen R. P.	1,800	Idem.	Caen, central.	1,800
Deschamps.	Idem.	Rouen, central.	1,500	Idem.	Caen R. P.	1,500
Vallée.	Idem.	Verdun.	1,500	Idem.	Honfleur.	1,500
Lagarde.	Idem.	Bougie.	1,500	Idem.	Tours, central.	1,500
Estanave.	Idem.	Paris R. P.	1,500	Idem.	Limoux.	1,500
Flodrops.	Idem.	Arras.	1,500	Idem.	Lille, central.	1,500
Pichon.	Idem.	Paris 15.	1,500	Idem.	Toul.	1,500
Perrot.	Idem.	Fontainebleau.	1,500	Idem.	Bourges.	1,500
Dujardin.	Idem.	Paris R. P.	2,400	Idem.	Fontainebleau.	2,400
Corbé.	Idem.	Saint-Brieuc.	2,100	Idem.	Brest, principal. ..	2,100
Mérienne.	Idem.	Alençon.	1,500	Idem.	Saint-Brieuc.	1,500
Pouchet.	Idem.	Montpellier R. P. ..	1,500	Idem.	Montpellier, central	1,500
Lachazette.	Idem.	Montpellier, central	1,800	Idem.	(brig. de réserve)	
Célaris.	Idem.	Marseille, central	3,000	Idem.	Montpellier R. P. ..	1,800
Jonquet.	Idem.	annexe de la Bourse		Idem.	Montpellier, central	3,000
Vasserot.	Idem.	Montpellier, central	3,000	Idem.	Marseille, central	3,000
Coullomb.	Idem.	Marseille R. P.	1,500	Idem.	annexe de la Bourse	
Laurent.	Idem.	Marseille, central. ..	2,100	Idem.	Marseille, central. ..	1,500
Bertrand.	Idem.	Paris R. P.	1,800	Idem.	Marseille R. P.	2,100
Duplessis.	Idem.	Marseille, central. ..	1,800	Idem.	Gap.	1,800
Briquet.	Idem.	Marseille, bureau		Idem.	Marseille, bureau	1,800
Chauvelot.	Idem.	central téléphon.		Idem.	central téléphon.	
Faure.	Idem.	Grenoble R. P.	2,400	Idem.	Marseille, central. ..	2,400
Hugues.	Surnumér ^{re} . ..	Elbeuf.	1,500	Idem.	Paris R. P.	1,500
Daloz.	Idem.	Rennes R. P.	1,500	Idem.	Cherbourg.	1,500
Laurent-Guy. ..	Idem.	Marseille, bureau	1,500	Idem.	Lig. du Nord-Ouest.	1,500
Douillez.	Idem.	central téléphon.		Idem.	Enghien-les-Bains. ..	1,500
Lostie.	Idem.	En disponibilité. ..	"	Idem.	Grenoble R. P.	"
Peretti.	Idem.	Paris R. P.	"	Surnumér ^{re} . ..	Montiers.	"
Cochart.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Maubeuge.	"
		Creil.	"	Idem.	Saint-Brieuc.	"
		Paris, central.	"	Idem.	Saïda.	"
		Tlemcen.	"	Idem.	Boulogne-sur-Mer,	"
		Tourcoing.	"	Idem.	Capécure.	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Noyer	Ancien sous-officier.	fr.	Surnumér ^{re} .	Caen R. P.	fr.
Brémond.....	Surnumér ^{re} .	Orléans R. P.	"	Idem.....	Paris R. P.	"
Duflau.....	Idem.....	Paris R. P.	"	Idem.....	Paris 66.....	"
Barbado.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem.....	Ligne de l'Est....	"
Lameyre.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Paris 17.....	"
Quantinet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 14.....	"
Causse.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne de l'Est..	"
Tonnellier.....	Idem.....	Paris R. P.	"	Idem.....	Meaux.....	"
Darbus.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Paris 21.....	"
Palas.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 15.....	"
Linxe.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 28.....	"
Demoule.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	"	Idem.....	Ligne de l'Est....	"
Clion.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	"
Pointis.....	Idem.....	Paris R. P.	"	Idem.....	Paris 2.....	"
Leclercq.....	Idem.....	Laon.....	"	Idem.....	Ligne du Nord....	"
Moreau.....	Idem.....	Sens.....	"	Idem.....	Ligne de Lyon....	"
Haen.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Paris 26.....	"
Poitevin.....	Idem.....	Bordeaux-Saint-Jean	"	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	"
Rougier.....	Idem.....	Paris 43.....	"	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	"
Simon.....	Idem.....	Paris 19.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Nadiras.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Paris 17.....	"
Manoury.....	Idem.....	Paris 15.....	"	Idem.....	Paris 43.....	"
Eglin.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Paris 19.....	"
Lapierre.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 54.....	"
Berte.....	Idem.....	Montbéliard.....	"	Idem.....	Besançon R. P....	"
Bromhorst.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Montbéliard.....	"
Guichon.....	Idem.....	Paris 51.....	"	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	"
Neuhard.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Laon.....	"
Singer.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Verdun.....	"
Athaux.....	Idem.....	Recette principale.	"	Idem.....	Bougie.....	"
Dufour.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Arras.....	"
Guénot.....	Idem.....	Montargis.....	"	Idem.....	Nevers.....	"
Descaunot.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Montargis.....	"
Vautrin.....	Idem.....	Commercy.....	"	Idem.....	Paris 32.....	"
Magnière.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Commercy.....	"
César.....	Idem.....	Toul.....	"	Idem.....	Paris 15.....	"
Nivelle.....	Idem.....	Paris central.....	"	Idem.....	Tourcoing.....	"
Collin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Chartres.....	"
Tellier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Alençon.....	"
Laurens.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Houffleur.....	"
Besson.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Briançon.....	"
Favallier.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Vannes.....	"
Thiébaud.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Neufchâteau.....	"
Lequien.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Elbeuf.....	"
Hochard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	"
Peltier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Laon.....	"
Cugnot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Eu.....	"
Lemaitre.....	Idem.....	Le Havre, central.	"	Idem.....	Cherbourg.....	"
Crescenci.....	Idem.....	Cherbourg.....	"	Idem.....	Rennes R. P.....	"
Couturier.....	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest	"	Idem.....	Ligne de l'Est....	"
M ^{lles} Battentier.....	Postulante.....	"	Employée.....	Manosque.....	1,000
Carlier.....	Employée.....	Dunkerque, port..	1,100	Idem.....	Valenciennes.....	1,100
Roger.....	Idem.....	Roubaix-Sainte-Éli- sabeth.	1,000	Idem.....	Dunkerque, port..	1,000
Dehouck.....	Postulante.....	"	Idem.....	Roubaix-Sainte-Éli- sabeth.	1,000
Dusautoir.....	Idem.....	"	Idem.....	Chantilly.....	1,000
Mabille.....	Idem.....	"	Idem.....	Versailles, Notre- Dame.	1,000
Poncet.....	Employée.....	Gournay-en-Bray..	1,000	Idem.....	Boissy-Saint-Léger.	1,000
Guézennec.....	Postulante.....	"	Idem.....	Gournay-en-Bray..	1,000
Julien.....	Employée.....	Rive-de-Gier.....	1,000	Idem.....	Meulan.....	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
M ^{lle} Not.	Postulante	"	Employées...	Rive-de-Gier.	1,000
M ^{me} Poulbot.	Employée...	Calais, téléphone..	1,100	Idem.....	Lille, téléphone...	1,100
M ^{lles} Belval.	Idem.....	Lille, central.....	1,200	Idem.....	Calais, téléphone..	1,200
Favier.....	Idem.....	Lille, téléphone...	1,100	Idem.....	Lille, central.....	1,100
Veyrat.....	Postulante	"	Idem.....	Bourg.....	1,000
Ricoux.....	Employée...	Carpentras.....	1,000	Idem.....	Aix-en-Provence...	1,000
Sabattier.....	Idem.....	Aix-en-Provence...	1,000	Idem.....	Carpentras.....	1,000
M ^{me} Tastet.....	Empl. auxil.	Colombes.....	R ^{on} , 1,100	Empl. auxil.	Paris, central.....	R ^{on} , 1,100
Martini.....	Employée...	Paris, central.....	1,400	Employée...	Colombes.....	1,400
M ^{lles} Couché.....	Idem.....	Paris 103.....	1,000	Idem.....	Paris, central.....	1,000
Merrer.....	Idem.....	S ^t -Ouen, téléphone.	1,000	Idem.....	Paris 103}.....	1,000
M ^{me} veuve Rouillé	Idem.....	Paris 59.....	1,600	Idem.....	Saint-Ouen.....	1,600
M ^{lles} Védrines.....	Idem.....	Paris, central.....	1,000	Idem.....	Paris 59.....	1,000
Doucet.....	Idem.....	Chantenay-s ^r -Loire.	1,100	Idem.....	Nantes, central...	1,100
Tournier.....	Idem.....	Périgueux, caisse d'épargne.	1,200	Idem.....	Chantenay-s ^r -Loire.	1,200
Pris.....	Postulante	"	Idem.....	Foix.....	1,000
Regnaud.....	Employée...	Montceau-les-Mines.	1,000	Idem.....	Besançon-Chaprais.	1,000
Castillon.....	Idem.....	Poitiers R. P.....	1,000	Idem.....	Dax.....	1,000
Delagarde.....	Idem.....	La Rochelle.....	1,100	Idem.....	Poitiers R. P.....	1,100
Boiteux.....	Idem.....	Le Creusot.....	1,000	Idem.....	Chaumont.....	1,000
Korn.....	Idem.....	Longjumeau.....	1,000	Idem.....	Paris 61.....	1,000
Barlerin.....	Postulante	"	Idem.....	Longjumeau.....	1,000
Lecoq.....	Employée...	Paris 51.....	1,200	Idem.....	Paris 93.....	1,200
Gilbert.....	Idem.....	Colombes.....	1,100	Idem.....	Paris 51.....	1,100
Plessis.....	Idem.....	Saint-Calais.....	1,100	Idem.....	Colombes.....	1,100
Métivier.....	Postulante...	"	Idem.....	Saint-Calais.....	1,000
Urvoy.....	Idem.....	"	Idem.....	Rouen, Hôtel de Ville.	1,000
Pellissier.....	Empl. auxil.	Nice-Garibaldi.....	R ^{on} , 1,800	Empl. auxil.	Saint-Raphaël.....	R ^{on} , 1,800
Roi.....	Employée ..	Poitiers, téléphone.	1,000	Employée...	Paris, principal...	1,000
Coquet.....	Idem.....	Paris, principal...	1,000	Idem.....	Poitiers, téléphone.	1,000
M ^{me} Converset.....	Idem.....	Paris B.....	1,100	Idem.....	Paris, rue Chaudron	1,100
M ^{lles} Décobert.....	Stagiaire ..	Paris, principal...	"	Idem.....	Paris, principal...	1,000
Bitsche.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Sicard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Vuez.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Brûlé.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Decouche.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Dubaut.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Lecomte.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Plique.....	Idem.....	Paris B.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
M ^{me} Compain.....	Idem.....	Paris F.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
M ^{lles} Ranfin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Gros.....	Empl. auxi- liaire.	Lyon, téléphone ..	R ^{on} , 1,200	Surveillante.	Lyon, téléphone ..	R ^{on} , 1,200
M ^{mes} Roger.....	Receveuse ..	Proisy (Aisne)....	1,600	Employée..	Lille, téléphone...	1,600
Sécheresse.....	Employée...	Bordeaux, central..	1,400	Idem.....	Rochefort.....	1,400
M ^{lles} Gagnepain ..	Postulante	"	Idem.....	Maisons-Laffitte ..	1,000
Dupeux (M.).....	Employée...	Fontenay-le-Comte.	1,000	Idem.....	La Rochelle.....	1,000
Costiou.....	Postulante	"	Idem.....	Fontenay-le-Comte.	1,000
Gleize.....	Idem.....	"	Idem.....	Tulle.....	1,000
Bartholome ..	Employée...	Jonzac.....	1,000	Idem.....	Ribérac.....	1,000
Ramay.....	Postulante	"	Idem.....	Jonzac.....	1,000
Faure.....	Employée...	Rochefort.....	1,000	Idem.....	Mussidan.....	1,000
M ^{me} Hanin.....	Idem.....	La Rochelle.....	1,300	Idem.....	Rochefort.....	1,300
M ^{lles} Dupoux (J.-H.)	Idem.....	Fontenay-le-Comte.	1,000	Idem.....	La Rochelle.....	1,000
Guégan.....	Postulante	"	Idem.....	Fontenay-le-Comte.	1,000
Bilbault.....	Idem.....	"	Idem.....	Cosne.....	1,000
Mouly.....	Idem.....	"	Idem.....	Montceau-les-Mines	1,000
Legrand.....	Employée...	Bougival.....	1,100	Idem.....	Versailles N. D....	1,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADÉS.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADÉS.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
M ^{lle} Rauch	Employée . . .	Toulouse, central . .	1,200	Employée . . .	Alger, central	1,200
Simiand	Idem	Lyon, téléphone . . .	1,000	Idem	Lyon-Guillotière . . .	1,000
M ^{me} veuve Kieffer .	Postulante	"	Idem	Chalon-sur-Saône, téléphone.	1,000
M ^{lle} Gabriel-Claude	Employée . . .	Paris, central	1,200	Idem	Fontainebleau, té- léphone.	1,200
M ^{me} Millot	Idem	Lyon, téléphone . . .	1,100	Idem	Nice-Garibaldi	1,100
M ^{lles} Bonnet	Postulante	"	Idem	Le Creusot	1,000
Lormet	Employée . . .	Lyon-Brotteaux	1,100	Idem	Mâcon R. P	1,100
M ^{me} Pain	Idem	Lyon, téléphone . . .	1,000	Idem	Lyon-Brotteaux	1,000
Delmas	Idem	Paris 52	1,400	Idem	Paris, central	1,400
Bellanger	Idem	Angers, rue d'Anjou	1,100	Idem	Angers R. P	1,100
M ^{lles} Unbervust	Idem	Baugé	1,000	Idem	Angers, rue d'Anjou	1,000
Boutier	Receveuse . . .	Saint-Hippolyte . . .	1,200	Idem	Baugé	1,200
Decens	Postulante	"	Idem	Argenton-s ^r -Creuse.	1,000
Lazuech	Employée . . .	Paris, central	1,200	Idem	Périgueux	1,200
Lafond	Idem	Périgueux	1,100	Idem	Paris, central	1,100
Cornesson	Idem	Lyon-Saint-Jean . . .	1,100	Idem	Alger, central	1,100
M ^{me} Poircuitte	Idem	Lyon-Saint-Just . . .	1,200	Idem	Lyon-Saint-Jean . . .	1,200
M ^{lle} Marty	Postulante	"	Idem	Saint-Girons	1,000
M ^{me} Moreau	Stagiaire	Paris, principal . . .	"	Idem	Paris, principal . . .	1,000
Beaucilles	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
M ^{lles} Mure	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Barbe	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Claustres	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Fabre	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
M ^{me} Gimbert	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
M ^{lles} Gravier	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Lancelot	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Souletis	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Camus	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Durrey	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Cheviron	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Veber	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Vezolles	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Bruzelle	Idem	Paris B	"	Idem	Idem	1,000
Bassi	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Anache	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Liot	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Marchand	Idem	Paris F	"	Idem	Idem	1,000
Ferrand	Idem	Idem	"	Idem	Idem	1,000
Denizard	Employée . . .	En disponibilité . . .	"	Idem	Idem	1,000
M ^{me} veuve Maillard	Ex-receveuse	"	Idem	Roubaix, téléphone	1,200
M ^{lle} Raynal	Postulante	"	Idem	Le Vésinet, téléph.	1,000

